

RAPPORT ANNUEL 2016-2017



Production

Ordre professionnel des diététistes du Québec

Révision linguistique

Lucie Gobeil

Impression

Deschamps Impression

Ordre professionnel des diététistes du Québec

550, rue Sherbrooke Ouest, tour Ouest, bureau 1855

Montréal (Québec) H3A 1B9

Téléphone : 514 393-3733 ou 1 888 393-8528

Télécopieur : 514 393-3582

opdq@opdq.org

www.opdq.org

Dépôt légal

Bibliothèque et Archives Canada, 2017.

Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2017.

ISSN 1483-2135 (version imprimée)

ISSN 1911-4095 (version PDF)





4	Mission, vision, valeurs	40	Exercice illégal
6	Orientations stratégiques	41	Comités permanents et consultatifs et groupes de travail
7	Lettres de présentation	42	Comité sur la nutrition clinique
8	Mot de la présidente	43	Comité sur la nutrition en santé publique
13	Réalisations	44	Comité sur la gestion des services d'alimentation
15	Rapport des activités	45	Comité sur la nutrition en agroalimentaire et biopharmaceutique
16	Conseil d'administration	46	Comité éditorial de la revue
19	Comité exécutif	47	Comité scientifique
20	Comité consultatif sur la gouvernance	48	Comité de révision du <i>Manuel de nutrition clinique</i>
21	Comité d'éthique et de déontologie	49	Comité prix et distinctions de l'Ordre
21	Comité des finances	49	Comité des communications
22	Comité de vérification	50	Groupe de travail sur les ratios
23	Comité de la formation	51	Groupe de réflexion sur l'inspection professionnelle
24	Comité des équivalences	52	Comité organisateur du congrès 2016
25	Délivrance des permis	53	Renseignements généraux
31	Assurance responsabilité professionnelle	54	Tableau des membres
31	Fonds d'indemnisation	56	Employés
32	Inspection professionnelle	57	Délégations
35	Comité sur la formation continue	59	États financiers
36	Formation continue facultative		
38	Syndic		
38	Conciliation et arbitrage des comptes		
39	Comité de révision		
39	Conseil de discipline		

MISSION

Valoriser l'importance de la nutrition, de la saine alimentation et des soins nutritionnels pour la promotion, le maintien et le rétablissement de la santé humaine. À cette fin, l'OPDQ privilégie des interventions de qualité optimale de la part de ses membres, et ce, en fonction des divers besoins nutritionnels de la population québécoise.

Ce faisant, l'OPDQ contribue à la protection du public et contrôle la qualité de l'acte professionnel tout en favorisant la promotion, le développement et la reconnaissance des compétences de ses membres.

VISION

L'OPDQ, par le biais de ses membres, est un partenaire essentiel, un leader d'opinion incontournable et une référence de premier plan en matière de nutrition et de saine alimentation.

L'OPDQ oriente, participe aux décisions et évalue les progrès accomplis.

VALEURS

Les compétences des professionnels

L'OPDQ, dans sa mission de protection du public, valorise la maîtrise et le perfectionnement du savoir, du savoir-faire et du savoir-être de ses membres.

L'engagement individuel et collectif envers la profession et l'OPDQ

L'OPDQ vise à promouvoir et à obtenir de ses membres un engagement individuel et collectif envers l'ensemble de ses orientations et des actions qu'il entreprend.

Dans le contexte du présent plan stratégique, cette valeur agit comme levier pour mieux respecter les autres valeurs.

La collaboration soutenue

L'OPDQ favorise la gestion collaborative entre ses instances, ses membres et le milieu de la nutrition.

La cohérence, la stabilité et la continuité dans la gouvernance de l'Ordre

L'OPDQ se préoccupe constamment d'assurer la relève et le maintien des grandes orientations et des principes de gouvernance convenus.

La communication fluide

Dans sa philosophie de gestion et par ses actions, l'OPDQ privilégie et s'assure que les échanges et les liens entre ses membres, l'organisation et le public sont favorables aux communications fluides, franches et directes.

La gestion par priorité et résultat

Dans la gestion de ses priorités, projets et activités, la recherche de résultats concrets et positifs est essentielle pour l'Ordre.

ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

1

Profiter des réformes juridiques en cours pour repositionner plus fortement l'OPDQ et ses membres dans l'ensemble des enjeux de nutrition.

2

Obtenir une plus grande visibilité et influence dans tous les milieux pertinents.

3

De façon proactive, favoriser sur une base volontaire la participation élargie et inclusive.

4

Appliquer des pratiques de gouvernance qui favorisent la continuité, la cohérence et la stabilité.

5

Offrir de meilleurs services directs et de référencement aux membres.

6

Miser sur la qualité, l'accessibilité et la circulation élargie de l'information.

LETTRES DE PRÉSENTATION

**Montréal, le 26 septembre
2017**

Monsieur Jacques Chagnon
Président de l'Assemblée
nationale du Québec
Gouvernement du Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter
le rapport annuel de l'Ordre
professionnel des diététistes du
Québec pour l'exercice terminé le
31 mars 2017.

Ce rapport rend compte de
l'ensemble des activités de
l'Ordre et contient de nombreux
renseignements d'intérêt public.

Je vous prie d'agréer, Monsieur
le Président, l'expression de mes
sentiments les plus distingués.

Stéphanie Vallée
Ministre de la Justice

**Montréal, le 26 septembre
2017**

Madame Stéphanie Vallée
Ministre de la Justice
Procureure générale
Ministre responsable
de l'application des lois
professionnelles
Gouvernement du Québec

Madame la Ministre,

J'ai le plaisir de vous soumettre,
en votre qualité de ministre de
la Justice du Québec, le rapport
annuel de l'Ordre professionnel
des diététistes du Québec pour
l'exercice financier se terminant
le 31 mars 2017.

Veillez agréer, Madame la
Ministre, l'assurance de ma
haute considération.

Paule Bernier, Dt.P., M. Sc.
Présidente

**Montréal, le 26 septembre
2017**

**Monsieur Jean Paul
Dutrisac**
Président
Office des professions du Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter
le rapport annuel de l'Ordre
professionnel des diététistes du
Québec pour l'exercice 2016-
2017. Ce rapport est préparé
conformément au Règlement
sur le rapport annuel d'un ordre
professionnel.

Recevez, Monsieur le Président,
l'expression de ma considération
distinguée.

Paule Bernier, Dt.P., M. Sc.
Présidente

RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE



Tout commence dès l'enfance, y compris l'acte de bien s'alimenter. Cependant, la diététique et la nutrition ne sont pas des jeux d'enfants et, lorsque mal interprétées ou appliquées, elles peuvent causer des préjudices. Ainsi, les praticiens qui exercent ces disciplines doivent être adéquatement formés et encadrés par un ordre professionnel. À l'heure où tout le monde parle d'alimentation et donne des conseils en nutrition, il est important que le public soit protégé et puisse remettre sa santé entre les mains de professionnels compétents, responsables et dotés d'un sens éthique.

Les diététistes/nutritionnistes sont des spécialistes de l'alimentation et de la nutrition humaine. La nutrition est une discipline qui sous-tend tous les aspects de la vie, de la conception aux soins de fin de vie. Elle est un facteur déterminant de la santé physique et du bien-être, et également du succès des traitements médicaux, chirurgicaux et oncologiques, notamment.

La diffusion d'informations valides et fiables sur l'alimentation s'inscrit dans les nombreux rôles importants que jouent les diététistes/nutritionnistes, peu importe leur secteur d'activité. En effet, qu'il s'agisse de l'accompagnement d'un individu pour la prise en charge de problématiques particulières basée sur une évaluation nutritionnelle globale, ou d'un travail en industrie agroalimentaire ou dans les médias, le professionnel doit toujours s'appuyer sur des données probantes, respecter la finalité de son champ de pratique et agir en tenant compte de l'ensemble des conséquences que peuvent avoir ses recherches, ses travaux et ses interventions sur la santé.

Les mécanismes traditionnels de protection du public

Formation initiale

L'analyse des programmes des trois universités qui forment les futurs membres de l'Ordre conclut

que le statu quo n'est pas possible. Si on considère les modifications recommandées par le comité de formation ainsi que les nouvelles obligations de formation en éthique et déontologie imposées par le Code des professions, nous devons, avec les ministères, trouver un format approprié.

Par ailleurs, bien que nous ayons commencé des travaux en 2014 avec le ministère de l'Éducation, le ministère de la Santé et des Services sociaux et les universités afin de résoudre les différentes problématiques liées aux stages de la formation initiale ou de la formation d'appoint, celles-ci demeurent entières et nous devons poursuivre ces efforts au cours de l'année.

L'admission

En plus des candidats réguliers, l'Ordre accueille, après étude de leur dossier, des candidats formés ailleurs au Canada et dans le monde. En matière de reconnaissance d'équivalence des candidats ayant été formés à l'étranger, l'ordre professionnel exerce des pouvoirs et responsabilités de registraire, c'est-à-dire qu'il lui revient d'évaluer et de prescrire la formation requise aux fins de la délivrance d'un permis, dans une logique visant l'intégration de ces demandeurs à l'exercice de la profession. Nous observons certaines difficultés lorsque les candidats doivent obtenir une formation d'appoint et nous travaillons avec les universités afin de résoudre cette situation. Concernant le programme d'appoint, depuis l'automne 2016, l'Université de Montréal a mis en place un programme d'actualisation qui accueille les candidats à l'équivalence. Il s'agit d'un programme « coquille » qui permet aux demandeurs d'équivalence de suivre le nombre de crédits requis et d'avoir accès aux programmes de prêts et bourses, ce qui leur était refusé en tant qu'étudiants libres.

Par ailleurs, le processus de reconnaissance des équivalences a été revu et modernisé cette année. De plus, la composition du comité a été modifiée et inclut désormais un membre qui a déjà vécu le processus de reconnaissance des équivalences.

La formation continue obligatoire

La nutrition est une science en constante évolution où les recherches et les nouvelles données se multiplient. Afin d'offrir des services de qualité à la population tout au long de leur carrière, les

diététistes/nutritionnistes doivent mettre à jour leurs compétences, notamment en participant à des activités de formation continue. Le programme de formation continue de l'Ordre est encadré par le Règlement sur la formation continue obligatoire (FCO) des diététistes du Québec.

Avec cet exercice financier, se termine aussi la première des trois années du cycle de FCO. Ainsi, au 31 mars 2019, tous les membres de l'Ordre devront avoir effectué 60 unités de formation continue (UFC), dont 10 UFC reliées à des éléments régissant l'exercice de la profession, tels que la déontologie, l'éthique et les lois et règlements (encadrement professionnel).

“La nutrition est une science en constante évolution où les recherches et les nouvelles données se multiplient”

Puisque l'Ordre n'est pas un organisme d'agrément de formation continue, il reconnaît les formations offertes par d'autres organismes, pourvu qu'elles satisfassent aux critères définis par l'Ordre. Par ailleurs, l'Ordre a offert des formations continues en encadrement professionnel (18 UFC) et en pratique professionnelle (21 UFC), en présentiel ou en webdiffusion. 2280 participants ont suivi les formations de l'Ordre.

Nous ne pouvons passer sous silence le grand succès du congrès qui soulignait en septembre 2016 le 60^e anniversaire de la fondation de l'Ordre. En effet, des conférenciers internationaux de très grande renommée ont donné plus de 20 heures de formation continue sur les sujets de l'heure, concernant tant la pratique que l'encadrement professionnels.

L'inspection professionnelle

Parce que nous désirons mettre l'accent sur la

prévention et agir en amont des risques et des préjudices, nous avons mené une réflexion et amorcé la modernisation de tout le processus d'inspection professionnelle et de la philosophie qui le sous-tend. Nous serons en mesure dès le prochain exercice financier de mettre en œuvre les recommandations. Pour ce faire, des outils et des documents sont en cours de développement pour apporter un soutien aux membres. Nous visons aussi à diminuer les délais procéduraux sans compromettre la conformité. Premier exemple de cette modernisation issu du travail de nombreux comités et directions, le [Guide des compétences professionnelles](#), publié cette année, qui décrit la synthèse des principales compétences requises par la profession ainsi que la définition de chaque secteur de pratique. Il détaille les responsabilités des diététistes/nutritionnistes, ainsi que les connaissances, les savoir-faire et les attitudes associés à celles-ci. Toutefois, il ne faut pas s'attendre à y retrouver une description exhaustive de tous les mandats, responsabilités ou fonctions que les professionnels sont appelés à assumer dans le cadre de leur pratique.

L'inspection professionnelle joue un rôle souvent méconnu. En effet, en plus des inspections générales, l'inspection traite les dossiers que le conseil d'administration a jugés prioritaires, comme ceux des membres qui s'inscrivent au Tableau après une absence de plus de trois ans, ou encore ceux des membres ayant obtenu leur permis de l'OPDQ en vertu des accords sur le commerce intérieur. De plus, lors de circonstances particulières, des inspections sur compétences sont également effectuées. Au cours des dernières années, ces inspections ont souvent identifié le besoin de mise à jour des connaissances, entre autres par le biais de stages de formation. À ce titre, le comité et la direction de l'inspection professionnelle ont déployé de nouveaux moyens pour faciliter le respect des exigences imposées à la suite d'une inspection. Par exemple, compte tenu des problématiques liées au manque d'offres de stages, l'équipe d'inspection professionnelle a fait des efforts particuliers pour superviser certains stages. Par ailleurs, nous remarquons que les nouvelles structures du réseau de la santé, notamment les CIUSSS et CIUSSS, permettent un meilleur réseautage à l'intérieur d'un établissement, une plus grande fluidité de l'information, une disponibilité accrue et un

meilleur encadrement pour certains stages adaptés.

Gouvernance d'un ordre professionnel

Les ordres professionnels influencent la société dans laquelle ils évoluent et sont influencés par elle. L'encadrement réglementaire qui régit les membres d'un ordre professionnel a pour objectif premier la prévention de préjudices pour le public. De son côté, le conseil d'administration décide des orientations stratégiques, politiques et opérationnelles afin que l'ordre puisse accomplir ses activités.

Au cours de la dernière année, le monde professionnel a vécu l'amorce d'une réforme de la gouvernance par le dépôt du projet de loi (PL) n° 98 qui vise notamment à moderniser la gouvernance des ordres tout en voulant éviter certaines dérives constatées lors de l'enquête de la Commission Charbonneau. Par ailleurs, ce projet de loi a pour objectif d'optimiser les processus d'admission aux ordres professionnels. L'Ordre a rédigé un mémoire en réponse au projet de loi et a participé à la Commission parlementaire qui en a découlé. Dans le cadre des réflexions en cours sur la gouvernance des ordres, il nous est apparu important de mieux définir les rôles et les attributions de nos dirigeants. Nous avons donc entamé une analyse qui permettra de redéfinir les fonctions et les responsabilités des instances de l'Ordre afin d'assurer la protection du public et d'optimiser la portée des activités de l'Ordre.

Par ailleurs, au terme d'une réflexion sur le volume de travail lié à la présidence, le conseil d'administration a résolu d'augmenter le nombre de jours consacrés à cette fonction à 3 jours par semaine à compter du 1^{er} avril 2017. Cette mesure sera révisée, s'il y a lieu, après un exercice de réflexion sur la gouvernance qui se fera avec l'aide d'un consultant externe, expert en cette matière.

Le rôle sociétal

La protection du public exercée par l'Ordre ne se limite plus à l'encadrement des compétences des membres par les mécanismes traditionnels, mais inclut désormais et de façon importante un rôle sociétal, notamment en diffusant une information juste et valide auprès du public.

L'Ordre a exprimé ses positions dans les documents suivants :

- [L'utilisation de la nutriginomique et de ses tests par les professionnels de la santé.](#)
- Plan d'action gouvernemental pour contrer la maltraitance envers les personnes âgées 2017-2022, à l'initiative de la ministre responsable des Aînés et de la Lutte contre l'intimidation.
- Projet de loi n° 98 – Loi modifiant diverses lois concernant principalement l'admission aux professions et la gouvernance du système professionnel.
- Conseil interprofessionnel du Québec : consultation sur une proposition d'amendement au projet de loi n° 98 – inconduite sexuelle.
- Consultation publique de Santé Canada – consultation des Canadiens sur la réglementation des produits d'autosoins au Canada.
- Consultation des partenaires nationaux – priorités du ministre 2016-2017 – soutien à domicile et CHSLD.
- Consultation du MSSS – orientations CHSLD – alimentation (trois volets : l'activité repas, la nutrition clinique et les services alimentaires).
- Office des professions : consultation sur le projet de document d'information sur les comités de formation des ordres professionnels.
- Office des professions : consultation dans le cadre du groupe de travail sur la formation initiale donnant accès aux permis des ordres professionnels.
- Collège des médecins du Québec : consultations pour le guide spécifique sur les ordonnances collectives.
- Collège des médecins du Québec : consultation sur le projet de règlement sur les infirmières praticiennes spécialisées.
- Lettre ouverte au Devoir du CIQ et des présidents des ordres professionnels : « Les immigrants et les ordres : Nous ne méritons pas cette mauvaise presse_Le projet de loi 98 sur l'admission aux professions rate la cible».
- Office des professions : projet de guide d'application des articles 22 à 25 du Règlement sur le rapport annuel d'un ordre professionnel.

- INESSS : commentaires sur le document *Guide de pratique clinique pour la réadaptation des TCC.*
- CIQ : PL98 amendement concernant les inconduites sexuelles.
- Expertises professionnelles adaptées aux besoins des personnes hébergées en CHSLD – collaboration interprofessionnelle.

Nous avons participé à la rencontre préparatoire 1 en vue du Sommet sur l'alimentation *À l'écoute des consommateurs d'aujourd'hui et de demain*, en vue de la future politique bioalimentaire du Québec (MAPAQ).

Cette année encore, l'OPDQ a été le fier partenaire d'ÉquiLibre pour la Semaine « Le poids? Sans commentaire! » (novembre 2016).

Également, à titre de porte-parole officielle de l'Ordre, j'ai accordé quarante-quatre entrevues à différents médias au cours de l'année sur des sujets divers dont : les tests génétiques en nutrition (nutriginomique), la réforme du Guide alimentaire canadien et l'étiquetage des aliments, la saine alimentation, les habitudes de consommation des Québécois, l'impact sur la santé de la consommation de sucre, l'optimisation de l'offre alimentaire aux résidents et patients du réseau de la santé, les impacts de la malnutrition sur l'efficacité du réseau de la santé.

Par ailleurs, l'Ordre délègue des représentants auprès de nombreux comités et groupes de travail. Ainsi, je siège à l'assemblée des membres du Conseil interprofessionnel du Québec, à la Table québécoise sur la saine alimentation (TQSA) et au groupe de travail sur les normes sociales et la communication – TQSA. J'ai également été très active au sein du groupe de travail canadien sur la malnutrition.

Dossiers particuliers

Nous sommes engagés dans plusieurs dossiers de collaboration interprofessionnelle. Ainsi, afin d'assurer notre mission de protection du public, nous avons travaillé de concert avec le Collège des médecins, ce qui a mené au dépôt le 26 juin 2016 du projet de règlement de la Loi médicale (chapitre M-9) – Activités professionnelles qui peuvent être

exercées par les diététistes. Nous sommes en attente de l'adoption du règlement par l'Office des professions.

Le travail entrepris dans le dossier OLO en ce qui a trait à la remise de suppléments prénataux a permis la gestion des médicaments par des professionnels autres que des pharmaciens. En effet, dans le but d'éviter de priver une clientèle vulnérable de l'accès à des médicaments essentiels, une entente temporaire est intervenue entre le MSSS et l'Ordre des pharmaciens afin de permettre à d'autres intervenants, notamment les diététistes/nutritionnistes, [de remettre les suppléments de vitamines et de minéraux](#).

Les pourparlers sont toujours en cours avec le CHUM et les ordres professionnels concernés dans le dossier concernant la prise en charge des patients atteints ou à risque de dysphagie, afin de faire respecter l'entente intervenue et homologuée par la Cour supérieure en 2011.

L'AVENIR

L'avenir, ce sont les diététistes/nutritionnistes. La qualité de leur travail est notre raison d'être.

Afin d'améliorer la performance et l'efficacité de l'Ordre, plusieurs dossiers structurants nous occuperont. Ainsi, l'année qui vient verra, je le souhaite, une modernisation de la gouvernance de l'Ordre, et ce, en tout respect de la modification de l'encadrement réglementaire des ordres professionnels. De plus, un exercice de planification stratégique devrait aussi s'amorcer.

L'avenir, c'est aussi se doter d'outils modernes, fiables et efficaces en gestion informatique des données de l'Ordre, afin d'optimiser le service aux membres et le travail de l'inspection professionnelle, tout en maximisant l'offre de formation continue.

L'avenir, ce sont nos universités qui assurent une formation initiale de qualité et ce sont aussi toutes les diététistes/nutritionnistes qui sont des modèles pour les stagiaires qu'elles accueillent. L'avenir, ce sont des professionnels engagés qui

participent aux divers comités de l'Ordre et qui apportent généreusement leur expertise. Leur contribution est fortement appréciée.

L'avenir, ce sont les employés de la permanence de l'Ordre. Une équipe talentueuse et animée d'un idéal sans faille. Une équipe que j'admire et à qui je veux dire le plus sincère merci pour cette année hors de l'ordinaire.

L'implication des administrateurs a aussi permis à l'Ordre de faire des avancées importantes.

L'avenir, c'est donc aussi un conseil d'administration fort, courageux et alerte qui, pour administrer les affaires de l'Ordre, sait notamment réagir aux différentes modifications réglementaires, en susciter d'autres et orienter les travaux.

RÉALISATIONS

OUTILS D'ENCADREMENT



Outil d'aide à la décision en télépratique et gestion numérique



Outil d'aide à la décision sur l'accès au cannabis à des fins thérapeutiques pour les clientèles hospitalisées ou hébergées

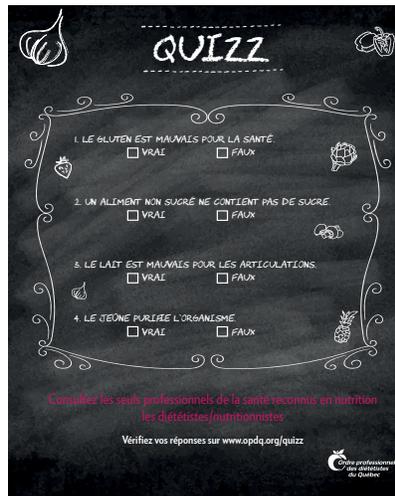


Guide des compétences professionnelles

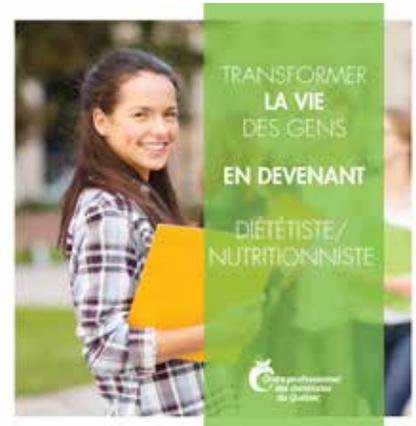
PUBLICITÉS



Parue dans le magazine *L'actualité ALIMENTAIRE*



Parue dans le magazine *LE MUST*



Nouvelle monographie de l'Ordre

ÉVÉNEMENTS

- ▶ Congrès *Oser l'avenir* - soixantième anniversaire de l'Ordre
 - 280** congressistes
 - 96 %** des participants satisfaits
 - + de 30** retombées dans les médias
- ▶ Cocktail de remise des Prix OPDQ
- ▶ Mois de la nutrition
 - 126** activités/entrevues dans les médias dans 17 régions

- ▶ Journée des diététistes/nutritionnistes
- ▶ Salon Éducation Emplois – Montréal et Québec
- ▶ Soirée Carrières (Université de Montréal)
- ▶ Journée Carrières (Université McGill)
- ▶ Activités d'intégration pour les étudiants de la cohorte 2016 du baccalauréat en nutrition de l'Université Laval
- ▶ Participation au Gala DUX

Rapport des activités

16	Conseil d'administration
19	Comité exécutif
20	Comité consultatif sur la gouvernance
21	Comité d'éthique et de déontologie
21	Comité des finances
22	Comité de vérification
23	Comité de la formation
24	Comité des équivalences
25	Délivrance des permis
31	Assurance responsabilité professionnelle
31	Fonds d'indemnisation
32	Inspection professionnelle
35	Formation continue facultative
37	Comité sur la formation continue
38	Syndic
38	Conciliation et arbitrage des comptes
39	Comité de révision
39	Conseil de discipline
40	Exercice illégal

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration est l'instance suprême de l'Ordre. Il veille à l'administration générale des affaires de l'Ordre. Ses responsabilités fondamentales incluent, dans le cadre de sa mission de protection du public, l'admission à l'exercice de la profession, son encadrement et son contrôle. Ainsi, le conseil d'administration voit à l'application du Code des professions, adopte les règlements qui encadrent la profession de diététiste/nutritionniste et voit à leur application. Il nomme, en outre, les titulaires des fonctions clés au sein de l'Ordre. Le conseil d'administration voit aussi au bon fonctionnement de l'Ordre en adoptant, entre autres, des règlements et politiques sur les affaires internes et en veillant à leur application.

Nombre de réunions

Entre le 1^{er} avril 2016 et le 31 mars 2017, le conseil d'administration a tenu 5 séances ordinaires et 5 séances extraordinaires. Il a également adopté 1 résolution par voie électronique.

Membres du conseil d'administration 2016-2017

Présidente

Paule Bernier, Dt.P. (élue au suffrage universel des membres)

Administrateurs élus

Julie Desrosiers, Dt.P. – Bas-Saint-Laurent et Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (1^{er} avril 2016 au 1^{er} février 2017)
Henriette Langlais, Dt.P. – Saguenay-Lac-Saint-Jean (1^{er} avril 2016 au 31 mars 2019)
Marie-Pier Parent, Dt.P. – Québec, Chaudière-Appalaches et Côte-Nord (1^{er} avril 2015 au 31 mars 2018)
Ann Payne, Dt.P. – Québec, Chaudière-Appalaches et Côte-Nord (1^{er} avril 2016 au 31 mars 2019)
Chantal Poirier, Dt.P. – Mauricie et Centre-du-Québec (1^{er} avril 2016 au 31 mars 2019)
Éliane Desjardins, Dt.P. – Estrie (1^{er} avril 2015 au 31 mars 2018)
Cristina Leblanc Dt.P. – Montérégie (26 septembre 2015 au 31 mars 2018)
Caroline Porraccio, Dt.P. – Montréal (1^{er} avril 2016 au 31 mars 2019)
Claire Desrosiers, Dt.P. – Montréal (1^{er} avril 2015 au 31 mars 2018)
Michel Sanscartier, Dt.P. – Montréal (1^{er} avril 2014 au 31 mars 2017)
Chantal Beaudoin, Dt.P. – Laval, Laurentides et Lanaudière (1^{er} avril 2015 au 31 mars 2018)
Constance Nobert, Dt.P. – Outaouais (1^{er} avril 2015 au 31 mars 2018)
Hélène Michaud, Dt.P. – Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec (1^{er} avril 2015 au 31 mars 2018)

Administrateurs nommés par l'Office des professions du Québec

Svetlana Solomykina (2 avril 2014 au 31 mars 2017)
Luc Perron (2 avril 2014 au 31 mars 2017)
Michel Fortin (2 avril 2011 au 19 septembre 2016)
Marcel Pépin (14 novembre 2016 au 31 mars 2017)
Lucie Desrochers (2 avril 2014 au 31 mars 2017)

Faits saillants

Seules les principales résolutions adoptées par le conseil d'administration sont résumées ci-après.

Dossiers administratifs

- Adoption des procès-verbaux des séances du conseil d'administration;
- Ratification des procès-verbaux des séances du comité exécutif;
- Nomination de secrétaires substitués lors des séances du conseil d'administration tenues à huis clos;
- Élection des membres du comité exécutif pour l'exercice 2016-2017;
- Délégation de l'évaluation annuelle de la direction générale au comité exécutif;
- Radiation des membres n'ayant pas acquitté leur cotisation annuelle 2016-2017;
- Demande au comité des finances d'examiner l'impact financier potentiel de différents scénarios relatifs à la révision de la rémunération des administrateurs et de la présidence;
- Autorisation de la direction générale à poursuivre les travaux relatifs à une démarche qualité des ordres professionnels, conjointement avec d'autres ordres et avec le Conseil québécois d'agrément;
- Détermination de la date, de l'heure et du lieu de l'assemblée générale annuelle;
- Adoption d'un plan de révision des politiques de l'Ordre;
- Nomination d'un administrateur au comité consultatif sur la gouvernance;
- Soumission d'une candidature au prix du Mérite du CIQ (Marco Vitullo, Dt.P.);
- Octroi du prix d'Excellence en carrière Suzanne-Simard-Mavrikakis à Mme Thérèse Desrosiers, Dt.P.;
- Octroi du prix Engagement Lussier Dale Parizeau à Mme Anne-Marie Morel, Dt.P.;
- Recommandation quant à l'amélioration de tous les aspects de la gouvernance de l'Ordre par la description détaillée des rôles et responsabilités de toutes les instances;
- Augmentation à trois jours par semaine du temps alloué à la présidence de l'Ordre et mandat confié au comité exécutif pour

l'embauche d'un consultant externe expert en gouvernance pour mener une réflexion au sujet de cette mesure et la réviser, s'il y a lieu;

- Nomination des scrutateurs d'élection;
- Nomination de la secrétaire par intérim;
- Résolution de confier à la présidente, aux fins d'une coordination générale des affaires de l'Ordre, les responsabilités de la direction générale pendant l'absence d'une durée indéterminée de celle-ci.

Dossiers à caractère financier

- Autorisation des signataires de chèques;
- Allocation d'un budget pour la révision préliminaire du *Manuel de nutrition clinique*;
- Adoption des états financiers intérimaires;
- Adoption des états financiers vérifiés pour l'exercice 2015-2016;
- Autorisation de mise en place de frais administratifs pour le traitement des demandes de dispense de formation en vertu du Règlement sur la formation continue obligatoire des diététistes;
- Recommandation à l'assemblée générale annuelle d'augmenter la cotisation annuelle 2017-2018 de 1,37 %.

Dossiers professionnels

- Émission de permis d'exercice professionnel, inscription et réinscription au Tableau des membres;
- Requête au comité d'inspection professionnelle afin qu'il procède à l'évaluation des compétences en vertu de l'article 45.3 du Code des professions;
- Nomination d'un expert *ad hoc* pour une inspection sur la compétence;
- Imposition d'un stage de perfectionnement à un membre;
- Prolongation du délai accordé à un membre afin qu'il termine avec succès un stage de perfectionnement;
- Autorisation d'un processus d'inspection ciblée visant les dossiers des candidats qui obtiennent leur permis sur la base d'une autorisation légale d'exercer la profession de diététiste dans une autre province canadienne, lorsque ces candidats déclarent avoir échoué à deux reprises à l'examen d'admission à la profession de

- diététiste au Canada;
- Délivrance de permis d'exercice temporaires en vertu de l'article 41 du Code des professions;
- Délivrance de permis en vertu du Règlement sur les autorisations légales d'exercer la profession de diététiste hors du Québec qui donnent ouverture au permis de l'Ordre des diététistes;
- Adoption du programme de surveillance générale de la profession 2016-2017;
- Mandat à l'équipe de l'Ordre afin de revoir l'ensemble des processus et procédures du comité des équivalences;
- Mandat à la direction des affaires professionnelles pour recruter un membre chargé de rédiger un échantillon de sections du *Manuel de nutrition clinique*;
- Prolongation du contrat d'emploi de la coordonnatrice du *Manuel de nutrition clinique*;
- Entérinement du nouveau mode de rédaction et de la nouvelle structure des sections et chapitres du *Manuel de nutrition clinique*;
- Adoption des définitions des quatre secteurs d'activité de la nutrition, élaborées par les comités consultatifs de l'Ordre;
- Renouvellement des mandats des délégués de l'Ordre à différents comités, instances et groupes de travail;
- Renouvellement des mandats des membres et présidents des différents comités de l'Ordre;
- Adoption du tableau légistique 2016-2017;
- Approbation d'un rapport périodique de suivi des recommandations du groupe de travail sur la pratique privée;
- Approbation de principe du document du Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ) *Télépratique et gestion du dossier numérique – Balises et orientations à l'intention des ordres professionnels et de leurs membres*;
- Approbation de cibles à inclure dans un projet de document destiné au ministre de la Santé et des Services sociaux concernant les soins et les services en CHSLD;
- Approbation d'un outil d'aide à la décision découlant d'une collaboration

interprofessionnelle et intitulée *Cannabis à des fins thérapeutiques – Se poser les bonnes questions, prendre les bonnes décisions*;

- Commentaires de l'Ordre sur un document de l'INESS intitulé *Guide de pratique clinique pour la réadaptation des TCC*;
- Adoption d'un appui au Regroupement pour un Québec en santé visant à favoriser les saines habitudes de vie en tant que normes sociales et valeurs dominantes.

Assemblée générale annuelle

L'assemblée générale annuelle a eu lieu le 24 septembre 2016. Lors de cette assemblée, les états financiers vérifiés ont été déposés, le montant de la cotisation annuelle pour l'exercice 2017-2018 a été adopté et les vérificateurs pour l'exercice 2016-2017 ont été nommés.

Rémunération des administrateurs

Le rapport annuel est encadré par le Règlement sur le rapport annuel d'un ordre professionnel qui, depuis le 1^{er} juin 2017, exige la divulgation de la rémunération du président, du directeur général et de chacun des administrateurs élus.

Au moment d'écrire ces lignes, la notion de rémunération demeure à être définie. Des précisions seront apportées ultérieurement par l'Office des professions, où une analyse est en cours. Pour ces considérations, l'Office accepte que ces informations ne soient pas divulguées dans cette édition du rapport annuel.

Par souci de présenter les informations le plus justement possible, la divulgation de ces données a été reportée à l'année 2017-2018.

COMITÉ EXÉCUTIF

Le comité exécutif s'occupe de l'administration courante des affaires de l'Ordre et peut exercer tous les pouvoirs que le conseil d'administration lui délègue, sauf celui d'adopter un règlement.

Au 13 mars 2017, le comité exécutif comptait 5 membres :

- Paule Bernier, Dt.P., présidente
- Ann Payne, Dt.P., vice-présidente
- Chantal Poirier, Dt.P., vice-présidente
- Michel Sanscartier, Dt.P., trésorier
- Luc Perron, administrateur nommé par l'Office des professions du Québec

Nombre de réunions

Entre le 1^{er} avril 2016 et le 31 mars 2017, le comité exécutif a tenu 5 séances ordinaires et 8 séances extraordinaires. Il a également adopté 2 résolutions par voie électronique.

Faits saillants

Seules les principales résolutions adoptées par le comité exécutif sont résumées ci-après.

Dossiers administratifs

- Adoption des procès-verbaux des séances du comité exécutif;
- Adoption des projets d'ordre du jour des séances du comité exécutif;
- Évaluation de la direction générale;
- Adoption des objectifs annuels de la direction générale;
- Acceptation d'une proposition d'une agence de recherche de partenaires pour l'Ordre et mandat à la direction générale pour conclure une entente à cette fin;
- Révision de la description des mandats des comités consultatifs.

Dossiers professionnels

- Émission de permis d'exercice professionnel et inscription au Tableau des membres;
- Réinscription au Tableau des membres;
- Requête au comité d'inspection professionnelle pour qu'il détermine si un candidat doit terminer avec succès un stage de perfectionnement, puisqu'il souhaite se réinscrire au Tableau de l'Ordre plus de trois ans après la date où il avait droit à la délivrance de son permis;
- Imposition d'un stage de perfectionnement à un membre, selon certaines modalités, et limitation de ses activités professionnelles;
- Nomination d'un expert *ad hoc* dans le cadre d'une inspection sur la compétence d'un membre;
- Réduction de la durée d'un stage imposé à un membre et levée de la limitation administrative de ses activités professionnelles;
- Appui à une demande de modification au Code des professions demandée par le Collège des médecins concernant la peine minimale en cas d'infraction de nature sexuelle par un professionnel;
- Renouvellement du mandat de la présidente du comité sur la nutrition clinique;
- Nomination d'un membre au comité des équivalences de l'Ordre;
- Nomination d'un membre au comité sur la formation continue;
- Nomination de membres au comité éditorial de la revue *Nutrition, science en évolution*;
- Nomination d'un membre au comité scientifique;
- Mandat à un expert en gouvernance afin d'agir comme facilitateur lors d'une réunion spéciale du conseil d'administration pour examiner le nombre de jours à la présidence;
- Entérinement de la modernisation de l'arborescence du *Manuel de nutrition clinique*.

COMITÉ CONSULTATIF SUR LA GOUVERNANCE

Présidente : Chantal Poirier, Dt.P.
Secrétaire : M^e Annie Chapados
Membres : Louise Bigras Desaulniers, Dt.P., Julie Desrosiers, Dt.P., M^e Pierre Gauthier, Paule Bernier, Dt.P.

Mandat

- ▶ Opérationnaliser les recommandations contenues dans le rapport sur la gouvernance.
- ▶ Examiner et traiter toute question relative à la gouvernance de l'Ordre soumise par un administrateur ou un dirigeant et formuler toute recommandation jugée appropriée.
- ▶ Exercer une surveillance et fournir des avis conformes aux objectifs de la planification stratégique de l'Ordre.
- ▶ Communiquer toute observation pertinente à la direction générale ou au conseil d'administration relativement aux sujets précités.

Nombre de réunions

Six (6).

Activités au cours de l'exercice

Le comité consultatif sur la gouvernance a émis des recommandations à l'égard des modifications proposées par le projet de loi n° 98 au Code des professions en ce qui concerne la gouvernance des ordres professionnels. Il a également analysé différentes questions à la demande du conseil d'administration, notamment la problématique du temps alloué à la présidence de l'Ordre.

COMITÉ D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE

Présidente : Svetlana Solomykina (jusqu'à avril 2016), Lucie Desrochers (depuis juin 2016)
Secrétaire : M^e Annie Chapados
Membres : Lucie Desrochers, Luc Perron, Marie-Pier Parent, Dt.P., Svetlana Solomykina, Michel Fortin

Mandat

- ▶ Accueillir toute allégation de manquement d'un administrateur de l'Ordre aux règles d'éthique et de déontologie, aux responsabilités et aux devoirs attachés à la fonction.
- ▶ Enquêter et soumettre les recommandations jugées appropriées aux instances de l'Ordre.

Nombre de réunions

Aucune

COMITÉ DES FINANCES

Président : Michel Sanscartier, Dt.P., trésorier
Secrétaires : M^e Annie Chapados et Sylvain Leduc
Membres : Julie Bélanger, Dt.P, Claire Deraspe, Dt.P., Paule Bernier, Dt.P

Mandat

- ▶ Suivre l'état des revenus et dépenses afin d'assurer une utilisation optimale des ressources financières de l'Ordre.
- ▶ Préparer les budgets et en assurer le suivi.
- ▶ Soumettre toute recommandation pertinente aux instances de l'Ordre.
- ▶ Revoir les états financiers vérifiés.

Nombre de réunions

Quatre (4).

COMITÉ DE VÉRIFICATION

Président : Poste vacant
Secrétaires : M^e Annie Chapados et Sylvain Leduc
Membres : Néant

Mandat

- ▶ Veiller à ce que les états financiers de l'Ordre reflètent fidèlement sa situation financière et à ce que les résultats de ses activités soient mesurés selon les principes comptables généralement reconnus au Canada.
- ▶ Voir à ce que les systèmes et les contrôles mis en place permettent l'enregistrement adéquat des opérations et assurent la protection des biens.
- ▶ S'assurer du respect des obligations légales, réglementaires et contractuelles de l'Ordre relatives aux finances et à la comptabilité.

Nombre de réunions

Aucune

Activités au cours de l'exercice

Aucune

COMITÉ DE LA FORMATION

Présidente : Isabelle Galibois, Dt.P. (depuis janvier 2016)

Secrétaire : M^e Annie Chapados.

Membres : Lucie Vézina nommée par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, Louise St-Denis, Dt.P. (jusqu'en décembre 2016) et Hugues Plourde, Dt.P. (depuis mai 2016), nommés par le Bureau de coopération interuniversitaire (BCI), Paule Bernier, Dt.P.

Mandat

- ▶ Examiner, dans le respect des compétences respectives et complémentaires de l'Ordre, des établissements d'enseignement universitaires et du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, les questions relatives à la qualité de la formation des diététistes.
- ▶ Examiner, à la demande du conseil d'administration ou de sa propre initiative, toute question relative à la norme initiale de formation des membres de l'Ordre.
- ▶ Soumettre au conseil d'administration toute recommandation pertinente.

Nombre de réunions

Deux (2).

COMITÉ DES ÉQUIVALENCES

Président : Hugues Plourdes, Dt.P.
Secrétaire : Djedjiga Mezani
Membres : Simone Lemieux, Dt.P., Louise St-Denis, Dt.P. (jusqu'à mars 2016), Pascale Pereira, Dt.P., Nesrine Raguem, Dt.P., Christina-Anna Blais, Dt.P.

Mandat

- ▶ Étudier les demandes d'équivalence de diplôme ou de formation et formuler les recommandations au conseil d'administration ou au comité exécutif, conformément au Règlement sur les normes d'équivalence de diplôme et de formation aux fins de la délivrance d'un permis.

Nombre de réunions

Cinq (5).

Activités au cours de l'exercice 2016-2017

Le comité des équivalences a étudié 35 demandes reçues de candidats détenteurs de diplômes décernés par des universités situées au Canada et hors du Canada. Dans le cadre de ces dossiers, il a effectué neuf (9) suivis et deux (2) révisions de la décision portant sur la reconnaissance de l'équivalence rendue par le comité exécutif. Un de ces dossiers a été étudié durant l'exercice 2015-2016.

Au total, le comité a rendu 46 décisions.

Afin de soutenir le comité des équivalences dans l'évaluation des demandes de reconnaissance de l'équivalence de diplôme ou de formation, l'Ordre a développé et utilisé un questionnaire d'autoévaluation pour améliorer la collecte d'informations et aider les candidats à évaluer leurs connaissances et leurs compétences en les comparant à celles requises pour exercer la profession de diététiste/nutritionniste au Québec. Le questionnaire permet également aux candidats d'identifier les domaines de la nutrition qui nécessitent des mises à niveau que pourrait recommander le comité des équivalences.

RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE AUX FINS DE LA DÉLIVRANCE D'UN PERMIS

Demandes de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec

	Reçues	Acceptées	Refusées	Reçues, mais qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
Au Canada	5	5	0	0
Hors du Canada	0	0	0	0

Nombre de candidats à l'exercice de la profession concernés par les demandes de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec 5

Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec par une personne qui ne détient pas un diplôme requis

	Reçues	Acceptées en totalité	Acceptées en partie	Refusées	Reçues, mais qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
Au Canada	12	6***	12	0	0
Hors du Canada	18*	10***	14**	0	4

* Trois (3) demandes ont fait l'objet de deux (2) ou trois (3) décisions portant sur la reconnaissance de l'équivalence durant cet exercice. Puisqu'il s'agit des mêmes candidats, la demande a été comptabilisée une seule fois.

** Une (1) demande a fait l'objet d'une révision de la décision portant sur la reconnaissance de l'équivalence rendue par le CA ou le CE lors de cet exercice.

*** Ces nombres comprennent les candidats dont les dossiers ont été reçus les années antérieures, qui ont effectué la formation prescrite et qui ont été inscrits au Tableau durant l'exercice 2016-2017.

Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec acceptées en partie comportant une précision de la formation à acquérir indiquée par l'Ordre

	Au Canada	Hors du Canada
Cours	0	0
Stage	4	1
Examen	0	0
Cours et stage	8	13
Stage et examen	0	0
Cours et examen	0	0
Cours, stage et examen	0	0

Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec acceptées comportant une précision de la formation à acquérir indiquée par l'Ordre

	Au Canada	Hors du Canada
Cours	1	0
Stage	2	0
Examen	0	0
Cours et stage	3	10
Stage et examen	0	0
Cours et examen	0	0
Cours, stage et examen	0	0

Nombre de candidats à l'exercice de la profession concernés par les demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec par une personne qui ne détient pas un diplôme requis 30

Province ou pays où la formation a été acquise — Demandes reçues en 2016-2017

Provenance		Nombre de candidats
Canada	Québec	7
	Nouveau-Brunswick	5
	Québec et Ontario	3
	Nouvelle-Écosse et Québec	1
	Terre-Neuve-et-Labrador et Québec	1
Hors du Canada	Liban	3
	Mexique	3
	France	3
	États-Unis	2
	Belgique	1
	Syrie	1
	États-Unis et Québec*	3
	États-Unis et Inde*	1
	Suisse et Québec*	1

* Certains candidats ont obtenu leurs diplômes dans plusieurs pays.

DÉLIVRANCE DE PERMIS TEMPORAIRES, RESTRICTIFS TEMPORAIRES ET SPÉCIAUX

Demandes de délivrance	Reçues	Acceptées	Refusées	Reçues, mais qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
Permis temporaire en vertu de l'article 37 de la Charte de la langue française	7	7	0	0
Permis temporaire en vertu de l'article 41 du Code des professions	3	3	0	0
Permis restrictif temporaire fondé sur une demande de reconnaissance d'une équivalence en vertu du paragraphe 1 ^o de l'article 42.1 du Code des professions	0	0	0	0
Permis restrictif temporaire fondé sur une autorisation légale d'exercer une profession hors du Québec ou sur un permis spécial en vertu du paragraphe 2 ^o de l'article 42.1 du Code des professions, s'il y a lieu	0	0	0	0
Permis spécial en vertu de l'article 42.2 du Code des professions, s'il y a lieu	0	0	0	0

DÉLIVRANCE DES PERMIS

Demandes fondées sur la détention d'un diplôme déterminé en application du premier alinéa de l'article 184 du Code des professions et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités

Lieu de l'établissement d'enseignement ayant délivré le diplôme	Reçues	Acceptées	Refusées	Reçues, mais qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
Québec	100	100	0	0
Ontario	0	0	0	0
Provinces de l'Atlantique	0	0	0	0
Provinces de l'Ouest et territoires	0	0	0	0
États-Unis	0	0	0	0

Demandes fondées sur la reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme aux fins de la délivrance d'un permis et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités

Lieu de l'établissement d'enseignement ayant délivré le diplôme reconnu équivalent		Reçues	Acceptées	Refusées	Reçues, mais qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
Canada	Québec	0	0	0	0
	Ontario	0	0	0	0
	Provinces de l'Atlantique	5	5	0	0
	Provinces de l'Ouest et territoires	0	0	0	0
	Total hors du Québec, mais au Canada	5	5	0	0
UE	France	0	0	0	0
	Reste de l'Union européenne	0	0	0	0
Ailleurs	États-Unis	0	0	0	0
	Reste de l'Europe et de l'Amérique; Asie; Afrique ou Océanie	0	0	0	0
	Total hors du Canada	0	0	0	0

Demandes fondées sur la reconnaissance de l'équivalence de la formation d'une personne qui ne détient pas un diplôme requis aux fins de la délivrance d'un permis et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités

Lieu de l'établissement d'enseignement où a été acquise la formation reconnue équivalente		Reçues	Acceptées	Refusées	Reçues, mais qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
Canada	Québec	0	0	0	0
	Ontario	1	1	0	0
	Provinces de l'Atlantique	2	2	0	0
	Provinces de l'Ouest et territoires	3	3	0	0
	Total hors du Québec, mais au Canada	6	6	0	0
UE	France	1	1	0	0
	Reste de l'Union européenne	0	0	0	0
Ailleurs	États-Unis	0	0	0	0
	Reste de l'Europe et de l'Amérique; Asie; Afrique ou Océanie	9	9	0	0
	Total hors du Canada	10	10	0	0

Note : Ces chiffres comprennent les candidats qui ont terminé la formation prescrite et qui ont été inscrits au Tableau durant l'exercice 2016-2017.

Demandes fondées sur la détention d'une autorisation légale d'exercer la profession hors du Québec et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités

Lieu où été obtenue l'autorisation légale d'exercer la profession		Reçues	Acceptées	Refusées	Reçues, mais qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
Canada [règlement pris en vertu de 94 q)]	Ontario	15	15	0	0
	Provinces de l'Atlantique	0	0	0	0
	Provinces de l'Ouest et territoires	3	3	0	0
	Total hors du Québec, mais au Canada	18	18	0	0
UE	France (règlement pris en vertu de 93 c2)	0	0	0	0
	Reste de l'Union européenne	0	0	0	0
Ailleurs	États-Unis	0	0	0	0
	Reste de l'Europe et de l'Amérique; Asie; Afrique ou Océanie	0	0	0	0
	Total hors du Canada	0	0	0	0

L'Ordre n'a pas de règlement en application du paragraphe i de l'article 94 du Code des professions déterminant les autres conditions et modalités de délivrance des permis.

De plus, l'Ordre n'a pas de règlement en vertu du paragraphe e de l'article 94 du Code des professions définissant les différentes classes de spécialités au sein de la profession.

ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE

Répartition des membres inscrits au 31 mars 2017

Moyen de garantie	Nombre de membres	Montant de la garantie par sinistre	Montant de la garantie pour l'ensemble des sinistres
Contrat d'assurance	1 546 membres du secteur privé 456 membres du secteur public 1 218 exemptés	2 000 000 \$	2 000 000 \$

L'Ordre n'a pas de règlement en application du paragraphe g de l'article 93 du Code des professions imposant aux membres de l'Ordre autorisés à exercer leurs activités professionnelles au sein d'une société en nom collectif à responsabilité limitée ou d'une société par actions l'obligation de fournir et de maintenir une garantie pour la société.

FONDS D'INDEMNISATION

L'Ordre n'a pas de règlement sur l'établissement d'un fonds d'indemnisation en application de l'article 89.1 du Code des professions.

INSPECTION PROFESSIONNELLE

Présidente : Valérie Jomphe, Dt.P

Secrétaire : Ginette Caron, Dt.P., directrice de l'inspection professionnelle

Membres : Julie Gadoury, Dt.P. membre d'office, Diane Paradis, Dt.P., suppléante, représentantes du secteur de la gestion des services d'alimentation; Danielle Lepage, Dt.P., membre d'office, Édith Painchaud, Dt.P., suppléante, représentantes du secteur de la relève et des futurs membres; Marie-Claude Gélneau, Dt.P., membre d'office, représentante du secteur de la nutrition publique; Marie-Hélène Chapados, Dt.P., Valérie Jomphe, Dt.P., membres d'office, représentantes du secteur de la nutrition clinique.

Membres experts : Martin Fréchette, Dt.P., expert en nutrition sportive, Benoît Bertrand, Dt.P., expert en soutien nutritionnel et oncologie, nommés dans le cadre d'inspections particulières sur des compétences spécifiques à un secteur.

Mandat

- ▶ Le comité d'inspection professionnelle (CIP) a pour fonction principale de surveiller l'exercice de la profession par les membres de l'Ordre en procédant notamment à la vérification de leurs dossiers, livres et registres. Le comité est assisté par des inspecteurs.
- ▶ Chaque année, le conseil d'administration de l'Ordre approuve le programme d'inspection professionnelle élaboré par le comité d'inspection professionnelle.

Inspectrices expertes

Rosemarie Repa Fortier, Dt.P., Françoise Monarque, Dt.P., Madeleine Turcotte, Dt.P., Catherine Talbot, Dt.P., Lucie Racicot, Dt.P., Manon Rousse, Dt.P., Caroline Boyer, Dt.P., Marie-Josée Rainville, Dt.P., Josée Garon, Dt.P., Elizabeth Thifault, Dt.P., membre pour la relève en formation.

Nombre de réunions

Treize (13).

Programme de surveillance générale 2016-2017 et synthèse des recommandations du comité d'inspection professionnelle

Le programme de surveillance générale de l'exercice 2016-2017 avait pour objectif principal de poursuivre les activités entreprises dans le cadre du précédent programme et de donner suite aux recommandations résultant des travaux du groupe de réflexion sur l'inspection professionnelle mis sur pied par le conseil d'administration de l'Ordre le 25 avril 2015.

Synthèse des recommandations

En plus de celles émises dans le cadre des activités du groupe de travail, le CIP a formulé des recommandations quant au développement de documents d'évaluation pour le processus de vérification générale et d'évaluation des compétences par :

- L'établissement d'un tronc commun de compétences découlant :
 - o des résolutions du CIP des 10 dernières années;
 - o de l'analyse des programmes universitaires;
 - o des éléments communs.
- L'intégration des nouvelles normes de compétence en s'inspirant de situations clés de base et l'adaptation du libellé de manière à bonifier la compréhension, le poids des termes utilisés et la fluidité de la communication.

Également, le CIP a été chargé par les instances de l'Ordre de soumettre les nouveaux détenteurs de permis à un processus de vérification lorsque ces candidats, diplômés d'une université canadienne, ont échoué à deux reprises à l'examen d'admission à la profession de diététiste au Canada. L'inspection ciblée doit alors avoir lieu à l'intérieur d'une période de deux ans suivant leur admission à l'Ordre.

Nombre de membres visités et, s'il y a lieu, nombre de formulaires ou de questionnaires transmis aux membres et nombre retournés au comité d'inspection professionnelle

Sept (7) membres exerçant en cabinet privé ont été visités dans le cadre du processus d'inspection générale. Deux (2) membres ont été visités à la demande du syndicat de l'Ordre.

Cent cinquante-huit (158) formulaires ont été transmis aux membres, dont 14 ont été retournés au CIP.

Nombre de rapports de vérification en spécifiant ceux produits à la suite d'une visite et, s'il y a lieu, à la suite de la transmission d'un formulaire ou d'un questionnaire

Rapports de vérification produits :

- À la suite d'une visite : neuf (9)
- À la suite de la transmission d'un formulaire ou questionnaire : quatorze (14)

Nombre de membres ayant fait l'objet d'une inspection sur la compétence et nombre de rapports sur la compétence produits par le comité d'inspection professionnelle

Cinq (5) membres ont fait l'objet d'une inspection sur la compétence et quatre rapports ont été produits, ce qui a mobilisé l'équipe de l'inspection professionnelle pendant plusieurs mois.

Nombre de recommandations du CIP au CA obligeant un membre à effectuer avec succès un stage ou un cours de perfectionnement ou les deux à la fois, en spécifiant celles accompagnées d'une limitation ou d'une suspension du droit d'exercer des activités professionnelles

- À la suite d'une inspection sur la compétence : deux (2), avec limitation du droit d'exercer;
- À la suite de dispositions habilitantes (article 45.3 du Code des professions) : trois (3), avec limitation du droit d'exercer pour deux (2) membres et suspension du droit d'exercer pour un (1) membre.

Nombre de recommandations approuvées ou rejetées par le CA

Toutes les recommandations du CIP ont été approuvées.

Nombre de membres ayant fait l'objet d'une information au syndic, en application du cinquième alinéa de l'article 112 du Code des professions (chapitre C-26)

Deux (2) membres ont fait l'objet d'une information au syndic.

COMITÉ SUR LA FORMATION CONTINUE

Présidentes : Louise St-Denis, Dt.P. (jusqu'en décembre 2016), Geneviève Arbour, Dt.P. (depuis janvier 2017)

Secrétaire : Marie-Ève Guérette St-Amour, Dt.P.

Membres : Manon Bureau, Dt.P., Anne-Marie Morel, Dt.P., Joëlle Michaud, Dt.P., Julie Gosselin, Dt.P., Julie Strecko, Dt.P., Vallérie Trottier, Dt.P. (depuis avril 2016).

Mandat

- ▶ Assurer une offre de service de formation continue couvrant la pratique professionnelle dans les quatre grands secteurs d'activité de la nutrition (industrie agroalimentaire et biopharmaceutique, nutrition clinique, nutrition en santé publique et gestion des services d'alimentation) ainsi que l'encadrement professionnel.
- ▶ À la demande du conseil d'administration, actualiser le système d'attribution d'unités de formation continue (UFC) en fonction de l'évolution de la pratique et des données probantes, examiner l'opportunité de la formation en interdisciplinarité et réviser, en collaboration avec le comité d'inspection professionnelle, la grille de rayonnement et de dynamisme professionnels.

Tâches spécifiques

- Créer un plan de formation avec des objectifs d'apprentissage définis.
- Déterminer le nombre d'UFC qui sera attribué pour chaque formation que l'Ordre organise, selon la procédure d'attribution des UFC.
- Identifier les ressources scientifiques potentielles et nécessaires à la réalisation de chacune des formations.
- Effectuer le premier contact avec les conférenciers potentiels, après approbation à l'interne (objectifs de formation, honoraires selon les politiques de l'Ordre, etc.).
- Assurer tout suivi nécessaire en lien avec la planification et la préparation des activités de formation continue.

Nombre de réunions

Quatre (4) en présentiel et plusieurs réunions téléphoniques des membres responsables de l'organisation des formations.

Activités au cours de l'exercice

Le comité a contribué à la planification de l'offre de formation continue pour l'année. Notamment, il a collaboré au contenu du congrès de l'OPDQ 2016, a planifié la tenue de la journée de formation *Savoir influencer pour une gestion écoresponsable* tenue le 30 novembre 2016 et une formation pour les membres en pratique privée (prévue en mai 2017). À la demande du CA, le comité a élaboré un plan d'action pour encourager la supervision de stagiaires par les membres de l'Ordre. Enfin, le comité a travaillé à l'ajout des communautés de pratique virtuelles à la grille de pointage du *Guide d'allocation des UFC*, selon des critères précis.

FORMATION CONTINUE FACULTATIVE

L'Ordre a adopté un Règlement sur la formation continue obligatoire des diététistes, qui est entré en vigueur le 1^{er} avril 2016. Aucune des formations figurant dans le tableau suivant n'est obligatoire, mais chacune peut être considérée dans le cadre de l'exigence, faite aux membres, de cumuler 60 UFC de formation par période de 3 ans, dont 10 en encadrement professionnel (EP) et 50 en pratique professionnelle (PP).

Les formations en encadrement professionnel (EP) portent sur l'éthique, l'interdisciplinarité, les lois, les règlements et les normes encadrant l'exercice de la profession, la déontologie, l'organisation du travail et la tenue de dossier. Quant aux formations en pratique professionnelle (PP), elles sont liées à la nutrition humaine et à l'alimentation.

La première période de référence se terminera le 31 mars 2019.

Thème de l'activité	Format	Nombre d'heures	Nombre d'UFC	Nombre de membres participants
Formation sur le Règlement sur la formation continue obligatoire et ses outils	en salle	3 h	3 UFC/EP	278
Formation sur le Règlement sur la formation continue obligatoire et ses outils	webdiffusion	3 h	3 UFC/EP	984
Congrès 60 ^e anniversaire de l'OPDQ <i>Osez l'avenir</i>	en salle	10 h	par jour : 3 UFC/PP 2 UFC/EP	273
Savoir influencer pour une gestion écoresponsable	en salle	5 h	5 UFC/PP	36
Nutrition sportive (en partenariat avec Les Producteurs laitiers du Canada)	webdiffusion	5 h	5 UFC/PP	238
S'outiller pour s'approprier humainement le changement	webdiffusion	2 h	1 UFC/PP 1 UFC/EP	88
Nutrigénomique	webdiffusion	3 h	2 UFC/PP 1 UFC/EP	24
Supervision de stagiaires	webdiffusion	2 h	2 UFC/EP	115
Le statut de professionnel en perspective – Quelques-unes de ses dimensions essentielles	webdiffusion	3 h	3 UFC/EP	32
Rediffusion du Symposium 2016 (en partenariat avec Les Producteurs laitiers du Canada)	webdiffusion	3 h	3 UFC/PP	118
Entrepreneuriat : de la vision à l'action – Rediffusion de la conférence du congrès 2016 de l'OPDQ	webdiffusion	1 h	1 UFC/PP	47

Diet and Health : A Progress Report (en anglais seulement) – Rediffusion de la conférence du congrès 2016 de l'OPDQ	webdiffusion	1 h	1 UFC/PP	47
Traitements nutritionnels en cancérologie (en partenariat avec l'Association des Nutritionnistes Cliniciens du Québec)	en salle	6 h	5 UFC/PP	189
La gestion du temps et des priorités (en partenariat avec la Direction générale de la formation continue de l'Université Laval)	en salle	5 h	6 UFC/EP	64
Le grand ménage du printemps sur des sujets d'actualité en nutrition et en alimentation (en partenariat avec NUTRIUM)	en salle	5 h	4 UFC/PP 1 UFC/EP	152
Formation 1000 jours pour savourer la vie (en partenariat avec la Fondation OLO)	en ligne	5 h	5 UFC/PP	151
Le sucre : y a-t-il un compromis raisonnable? (en partenariat avec le Département de kinésiologie de l'Université Laval)	en salle	5 h	5 UFC/PP	140
Symposium 2016 (en partenariat avec Les Producteurs laitiers du Canada)	en salle	3 h	3 UFC/PP	1232
L'interprétation des données de laboratoire et des signes physiques dans différents contextes cliniques : le point pour les nutritionnistes (en partenariat avec NUTRIUM)	en salle	5 h	5 UFC/PP	547
La maladie cœliaque et les autres maladies induites par le gluten (en partenariat avec la Fondation québécoise de la maladie cœliaque)	webinaire	2 h	2 UFC/PP	105

SYNDIC

Syndique : M^e Cheryl Goldman, Dt.P.
 Syndiques adjointes : Isabelle Gohier, Dt.P. et Florence Sydney, Dt.P.
 Syndique *ad hoc* : M^e Janick Perreault, Dt.P.

Mandat

- ▶ En vertu du Code des professions, faire enquête quant à la conduite des membres en matière déontologique.
- ▶ Agir comme conciliateur entre les parties, si le dossier s'y prête.

Activités au cours de l'exercice 2016-2017

Description	Total
Dossiers ouverts durant la période, 6, plus 6 dossiers demeurés ouverts au 31 mars 2016 qui ont été suivis pendant l'année	12
Membres visés par ces dossiers	12
Dossiers réglés par la conciliation du syndic (en vertu de l'article 123.6 du Code des professions)	0
Dossiers demeurant ouverts à la fin de la période (pour lesquels aucune décision n'a été rendue) au 31 mars 2017	7
Décisions de porter plainte	0
Décisions de ne pas porter plainte	5

CONCILIATION ET ARBITRAGE DES COMPTES

Aucune demande de conciliation ou d'arbitrage de comptes n'a été reçue au cours de l'exercice 2016-2017.

COMITÉ DE RÉVISION

Présidente : Joane Routhier, Dt.P.
Secrétaire : Poste vacant
Membres : Henriette Langlais, Dt.P., Svetlana Solomykina, Luc Perron, Claire Desrosiers, Dt.P.

Mandat

- ▶ Donner à toute personne qui a demandé au syndic la tenue d'une enquête, un avis sur la décision de ce dernier de ne pas porter plainte devant le conseil de discipline.

Nombre de réunions

Aucune

Activités au cours de l'exercice

Le comité de révision n'a été saisi d'aucune demande au cours de l'exercice.

CONSEIL DE DISCIPLINE

Président : M^e Réjean Blais, Dt.P.
Secrétaire : M^e Pierre Gauthier
Membres : Maryse Beaulieu, Dt.P., Louise Bigras Desaulniers, Dt.P., Céline Bourgouin, Dt.P., Danielle Lepage, Dt.P.

Mandat

- ▶ Statuer sur toute plainte dont il est saisi formulée contre un membre de l'Ordre, pour une infraction aux dispositions du Code des professions ou des règlements adoptés en vertu de ce dernier.
- ▶ Statuer sur toute plainte dont il est saisi formulée contre une personne qui a déjà été membre de l'Ordre, pour une infraction aux dispositions du Code des professions ou des règlements adoptés en vertu de ce dernier et qui aurait été commise alors qu'elle était membre de l'Ordre.

Nombre de réunions

Aucune

Activités au cours de l'exercice

Le conseil n'a été saisi d'aucune plainte au cours de l'exercice.

EXERCICE ILLÉGAL

Présidente : Janick Perreault, Dt.P.
 Secrétaire : Joanie Bouchard, Dt.P.
 Membres : Isabelle Bouchard, Dt.P., M^e Annie Chapados, France Nolin, Dt.P.

Mandat

- ▶ Étudier toute plainte formulée contre une personne alléguant l'exercice illégal de la profession de nutritionniste ou l'usurpation de titre et recommander au conseil d'administration le dépôt de toute plainte pénale au sens des articles 188 et suivants du Code des professions.

Enquêtes menées à terme

Motif	Nombre
Exercice illégal, s'il y a lieu	13
Usurpation de titre réservé	11
Exercice illégal et usurpation de titre réservé, s'il y a lieu	10

Poursuites pénales intentées

Motif	Nombre
Exercice illégal, s'il y a lieu	0
Usurpation de titre réservé	0
Exercice illégal et usurpation de titre réservé, s'il y a lieu	0

Jugements rendus

	Nombre	
	Acquittant l'intimé	Déclarant l'intimé coupable
Exercice illégal, s'il y a lieu	0	0
Usurpation de titre réservé	0	0
Exercice illégal et sur l'usurpation de titre réservé, s'il y a lieu	0	0
Montant total des amendes imposées	0 \$	

Comités permanents et consultatifs et groupes de travail

42	Comité sur la nutrition clinique
43	Comité sur la nutrition en santé publique
44	Comité sur la gestion des services d'alimentation
45	Comité sur la nutrition en agroalimentaire et biopharmaceutique
46	Comité éditorial de la revue
47	Comité scientifique
48	Comité de révision du <i>Manuel de nutrition clinique</i>
49	Comité prix et distinctions de l'Ordre
49	Comité des communications
50	Groupe de travail sur les ratios
51	Groupe de réflexion sur l'inspection professionnelle
52	Comité organisation du congrès 2016

COMITÉ SUR LA NUTRITION CLINIQUE

Présidente : Constance Nobert, Dt.P.

Secrétaire : Marie-Ève Guérette St-Amour, Dt.P.

Membres : Hélène Michaud, Dt.P., Marie-Josée Labelle, Dt.P., Mireille Luc, Dt.P., Patricia McKinnon, Dt.P., Isabelle Fontaine, Dt.P., Marie-Jean Cournoyer, Dt.P.

Mandat

- ▶ À la demande du conseil d'administration, donner son avis sur toute question relevant de la nutrition clinique.
- ▶ De sa propre initiative, saisir le conseil d'administration de toute question pertinente à l'exercice de la nutrition clinique, notamment en ce qui a trait aux pratiques émergentes chez les membres et les autres professionnels de la santé.

Nombre de réunions

Deux (2), une au téléphone et une en présentiel, auxquelles s'ajoutent plusieurs consultations par courriel. Une réunion avec les présidentes des quatre (4) comités sectoriels a également eu lieu pour planifier les travaux.

Activités au cours de l'exercice

Le comité a été consulté sur l'arborescence du *Manuel de nutrition clinique*, ainsi que sur le projet d'élaboration de normes professionnelles.

Des membres du comité ont contribué aux consultations suivantes, pour lesquelles des commentaires ont été soumis au nom de l'OPDQ : la consultation de Santé Canada sur les produits d'autosoins (octobre 2016), la consultation sur l'Observatoire de la qualité de l'offre alimentaire (novembre 2016) et la consultation du MSSS sur les CHSLD (mars 2016). La consultation du MAPAQ intitulée le Sommet sur l'alimentation est en cours (2016 et 2017).

COMITÉ SUR LA NUTRITION EN SANTÉ PUBLIQUE

Présidente : Julie Desrosiers, Dt.P.

Secrétaire : Marie-Ève Guérette St-Amour, Dt.P.

Membres : Mylène Duplessis-Brochu, Dt.P. (à partir de septembre 2016), Philippe Grand, Dt.P., Nathalie Jobin, Dt.P., Lyne Mongeau, Dt.P. (jusqu'en février 2017), Manon Paquette, Dt.P. (jusqu'en novembre 2016), Laurie Plamondon, Dt.P., Véronique Provencher, Dt.P., Alexandra Shano, Dt.P., Annie Vallières, Dt.P. (jusqu'en août 2016).

Mandat

- ▶ Aviser le conseil d'administration de toute question ou réflexion pertinentes à l'exercice de la nutrition publique, notamment en ce qui a trait :
 - à la promotion de la santé et à la prévention de la maladie;
 - aux stratégies d'intervention auprès des collectivités;
 - aux occasions de faire valoir les compétences des diététistes/nutritionnistes en matière de nutrition publique;
 - à la prise de positions sur des sujets d'intérêt en nutrition publique;
 - à la transmission, à la présidence, d'informations sensibles eu égard à la nutrition publique;
 - aux besoins et à l'offre de formation en nutrition publique;
 - à l'information auprès des membres sur les enjeux de la nutrition publique.
- ▶ Donner son avis, à la demande du conseil d'administration, sur toute question relative à la nutrition publique.
- ▶ Recommander au conseil d'administration, au besoin, la création de groupes de travail *ad hoc* formés d'experts pour traiter de sujets particuliers, ou la délégation de membres de l'OPDQ à des comités externes, lorsque jugé pertinent.

Nombre de réunions

Deux (2) rencontres en présentiel et plusieurs consultations par courriel. Une réunion avec les présidentes des quatre (4) comités sectoriels a également eu lieu pour planifier les travaux.

Activités au cours de l'exercice

Le comité a été consulté sur le projet d'élaboration de normes professionnelles. Des membres du comité ont contribué aux consultations suivantes, pour lesquelles des commentaires ont été soumis au nom de l'OPDQ : la consultation de Santé Canada sur les produits d'autosoins (octobre 2016) et la consultation sur l'Observatoire de la qualité de l'offre alimentaire (novembre 2016). La consultation du MAPAQ intitulée le Sommet sur l'alimentation est en cours (2016 et 2017).

COMITÉ SUR LA GESTION DES SERVICES D'ALIMENTATION

Présidente : Julie Bélanger, Dt.P.

Secrétaire : Marie-Ève Guérette St-Amour, Dt.P.

Membres : Hélène Blackburn, Dt.P., Claire Deraspe, Dt.P., Line Duval, Dt.P., Anne Gignac-Mathieu, Dt.P., Denise Ouellet, Dt.P., Claire Pelletier, Dt.P., Corinne Beaunoyer-Pinsonneault, Dt.P.

Mandat

- ▶ Aviser le conseil d'administration de toute question ou réflexion pertinentes à l'exercice de la gestion des services d'alimentation, notamment pour ce qui est de :
 - la protection du public, la promotion de la qualité des services et les moyens qui sont à la disposition des services d'alimentation;
 - la mise en valeur des compétences des diététistes/nutritionnistes en matière de gestion de services d'alimentation.
- ▶ Donner son avis, à la demande du conseil d'administration, quant à toute question relative à la gestion des services d'alimentation.
- ▶ Recommander au conseil d'administration, au besoin, la création de groupes de travail *ad hoc* formés d'experts pour traiter de sujets particuliers, ou la délégation de membres de l'OPDQ à des comités externes, lorsque jugé pertinent.

Nombre de réunions

Deux (2) rencontres en présentiel et plusieurs consultations par courriel. Une réunion avec les présidentes des quatre (4) comités sectoriels a également eu lieu pour planifier les travaux.

Activités au cours de l'exercice

Le comité a été consulté sur le projet d'élaboration de normes professionnelles. Des membres du comité ont contribué aux consultations suivantes, pour lesquelles des commentaires ont été soumis au nom de l'OPDQ : la consultation du MSSS sur les CHSLD (mars 2016). La consultation du MAPAQ intitulée le Sommet sur l'alimentation est en cours (2016 et 2017).

COMITÉ SUR LA NUTRITION EN AGROALIMENTAIRE ET BIOPHARMACEUTIQUE

Présidente : Stéphanie Potvin, Dt.P.

Secrétaire : Marie-Ève Guérette St-Amour, Dt.P.

Membres : Béatrice Martin, Dt.P., Jacinthe Côté, Dt.P., Thérèse Dufresne, Dt.P., Mario Lalancette, Dt.P.,
Jessika Langlois, Dt.P., Sonia Pomerleau, Dt.P., Marie-Claire Barbeau, Dt.P., Danielle Moore, Dt.P.

Mandat

- ▶ Aviser le conseil d'administration de toute question ou réflexion pertinentes à l'exercice de la profession dans l'industrie agroalimentaire et biopharmaceutique, de telle sorte que l'OPDQ :
 - soutienne le rôle des diététistes/nutritionnistes dans la promotion et la mise en marché des aliments sains et nutritifs;
 - informe et sensibilise les membres de l'Ordre à l'égard du rôle des diététistes/nutritionnistes en industrie agroalimentaire;
 - assure un transfert de connaissances auprès des diététistes/nutritionnistes en industrie agroalimentaire;
 - fasse valoir les compétences des diététistes/nutritionnistes travaillant dans l'industrie agroalimentaire auprès du public.
- ▶ Donner son avis, à la demande du conseil d'administration, quant à toute question relative à l'industrie agroalimentaire.
- ▶ De sa propre initiative, saisir le conseil d'administration de toute question pertinente concernant l'industrie agroalimentaire.
- ▶ Recommander au conseil d'administration, au besoin, la création de groupes de travail *ad hoc* formés d'experts pour traiter de sujets particuliers, ou la délégation de membres de l'OPDQ à des comités externes, lorsque jugé pertinent.

Nombre de réunions

Une (1) rencontre en présentiel et plusieurs consultations par courriel. Une réunion avec les présidentes des quatre (4) comités sectoriels a également eu lieu pour planifier les travaux.

Activités au cours de l'exercice

Le comité a été consulté sur le projet d'élaboration de normes professionnelles. Des membres du comité ont contribué aux consultations suivantes, pour lesquelles des commentaires ont été soumis au nom de l'OPDQ : la consultation de Santé Canada sur les produits d'autosoins (octobre 2016) et la consultation sur l'Observatoire de la qualité de l'offre alimentaire (novembre 2016). La consultation du MAPAQ intitulée le Sommet sur l'alimentation est en cours (2016 et 2017) et la présidente du comité a été déléguée à l'une des rencontres préparatoires.

COMITÉ ÉDITORIAL DE LA REVUE *NUTRITION, SCIENCE EN ÉVOLUTION*

Présidente : Julie Paquette, Dt.P.

Membres : Chantal Bémour, Dt.P., Annie Biron, Dt.P., Nadine Bonneville, Dt.P. (jusqu'au 12 septembre 2016), Mariève Dupont, Dt.P., Line Duval, Dt.P., Clotilde Fascione, Dt.P. (jusqu'au 12 septembre 2016), Hélène Gayraud, Dt.P., Véronique Gingras, Dt.P. (depuis le 6 février 2017), Geneviève Mailhot, Dt.P., Anne-Marie Morel, Dt.P., Julie Robitaille, Dt.P. (jusqu'au 14 novembre 2016), Annie Vallières, Dt.P. (depuis le 6 février 2017).

Conseillère au contenu scientifique : Marie-Noël Geoffrion, Dt.P., conseillère principale, affaires scientifiques

Coordonnatrice du comité : Lise Tardif, adjointe aux communications et aux services à la clientèle

Mandat

- Orienter et assurer le contenu en formation continue de la revue de l'OPDQ.

Au cours de la dernière année, le comité éditorial de la revue a accueilli de nouveaux membres. Le comité est en effet toujours très soucieux de pouvoir compter sur la meilleure représentation qui soit de l'ensemble des domaines de pratique.

Les thématiques des trois numéros publiés au cours de l'année traduisent très bien l'importance qu'accorde le comité au fait de proposer des dossiers variés aux membres de l'OPDQ :

- Autochtones et nutrition : un monde à découvrir
- Analyses de laboratoire, des outils pour les diététistes/nutritionnistes
- Innover en gestion

Nombre de réunions

Cinq (5)

COMITÉ SCIENTIFIQUE

Présidente : Jacinthe Côté, Dt.P., Ph. D.

Secrétaire : Marie-Noël Geoffrion, Dt.P, conseillère principale, affaires scientifiques

Membres : Anne-Sophie Brazeau, Dt.P., Ph. D., Sophie Desroches, Dt.P., Ph. D., Annie Ferland, Dt.P., Ph. D., Isabelle Germain, Dt.P., Ph. D., Caroline Jacques, Dt.P., M. Sc., Bernard-Simon Leclerc, Dt.P., Ph. D., Michel Lucas, Dt.P., Ph. D., Marie-Claude Paquette, Dt.P., Ph. D., Hugues Vaillancourt, Dt.P., M. Sc.

Mandat

- ▶ Valider les axes de veille scientifique de la conseillère principale, affaires scientifiques et la soutenir dans l'élaboration de la documentation qui y est reliée.
- ▶ Participer à l'enrichissement de la base de données de l'Ordre par l'identification d'auteurs, réviseurs et conférenciers potentiels pour les divers besoins de formation continue.
- ▶ Agir au besoin à titre de comité-conseil auprès d'autres comités ou du conseil d'administration.
- ▶ Répondre à des demandes ponctuelles de la direction et du conseil d'administration.

Nombre de réunions

Une (1) et plusieurs échanges par courriel.

Activités au cours de l'exercice

Le comité a effectué un bilan du processus et du résultat final de la programmation scientifique du congrès décennal de l'OPDQ.

Le comité a entrepris le développement d'une formation continue sur l'application des données probantes en nutrition et entamé l'élaboration d'un dossier documentant et évaluant les tenants et aboutissants de l'intégration d'un patient/public partenaire.

Le comité a aussi été consulté à titre d'expert pour des comités externes, notamment par Santé Canada pour des recommandations quant à la révision du Guide alimentaire canadien et par l'Association pour la santé publique du Québec pour la formation d'un comité d'experts sur les produits, moyens et services amaigrissants.

Enfin, le comité a exercé une veille scientifique en continu. Plusieurs membres ont donc fait parvenir à la secrétaire de la littérature scientifique sur des sujets jugés pertinents.

COMITÉ DE RÉVISION DU *MANUEL DE NUTRITION CLINIQUE*

Présidente : Anne-Sophie Brazeau, Dt.P.
Secrétaire : Ann-Marie Paradis, Dt.P.
Membres : Ananda Lages Rodrigues, Dt.P., Josée Dumas, Dt.P., Julie Robitaille, Dt.P., Hugues Vaillancourt, Dt.P., Marjolaine Mailhot, Dt.P., Joanie Bouchard, Dt.P.
Coordonnatrice : Ann-Marie Paradis, Dt.P.

Mandat

- Orienter et assurer la mise à jour du *Manuel de nutrition clinique* (MNC).

Nombre de réunions

Deux (2) et plusieurs échanges par courriel.

Activités au cours de l'exercice

Le comité a poursuivi ses travaux d'actualisation et de modernisation du MNC. Une nouvelle arborescence des sections du MNC a été proposée et mise en ligne. Cette arborescence est le fruit d'une réflexion de la part du comité et d'une consultation auprès des membres du comité sur la nutrition clinique et du comité scientifique. Les travaux de modernisation ont aussi mené à la création de nouveaux formats de sections et à l'établissement d'un nouveau processus de rédaction impliquant un rédacteur et un nutritionniste clinicien. À ce jour, une dizaine de sections ont été rédigées selon les nouveaux formats et le processus de rédaction a été expérimenté avec différents rédacteurs et cliniciens. Un rapport sur les résultats préliminaires et les projections financières de ce nouveau modèle sera présenté au conseil d'administration à l'automne 2017.

COMITÉ PRIX ET DISTINCTIONS DE L'ORDRE

Présidente : Sophie Pelletier, Dt.P.
Membres : Nathalie Beaulieu, Dt.P., Josiane Gagnon, Dt.P., Chantal Langlois, Dt.P., Marilyn Manceau, Dt.P., Diane Paradis, Dt.P.
Coordonnatrice : Lise Tardif, adjointe aux communications et aux services à la clientèle

Mandat

- ▶ Analyser les dossiers des principaux candidats et déterminer les récipiendaires des prix.

Nombre de réunions

Deux (2)

Activités au cours de l'exercice

Après analyse de 38 candidatures pour l'édition 2016, les membres du comité prix et distinctions de l'Ordre ont de nouveau constaté à quel point plusieurs diététistes/nutritionnistes dynamiques et engagées se démarquent dans leur milieu de travail, et ce, peu importe leur champ d'activité. Le comité souligne aussi le précieux concours de ses fidèles commanditaires sans qui ces prix ne pourraient être octroyés.

COMITÉ DES COMMUNICATIONS

Membres : Michèle Cossette, Dt.P., Ariane Fortier, Dt.P., Geneviève Nadeau, Dt.P., Chantal Poirier, Dt.P.
Permanence de l'Ordre : Emmanuelle Giraud, Sandie Charmeteau, Lise Tardif

Mandat

- ▶ Agir à titre de comité-conseil et répondre à des demandes ponctuelles de la part de la Direction des communications et des affaires publiques pour les dossiers relatifs aux communications.

Nombre de réunions

Aucune

GROUPE DE TRAVAIL SUR LES RATIOS

Président : Michel Sanscartier, Dt.P.
Secrétaire : Marie-Ève Guérette St-Amour, Dt.P.
Membres : Andréa-Stéphanie Labrecque, Dt.P., membre suppléante (depuis avril 2016), Marie Marquis, Dt.P., Cinthia Olivier, Dt.P., Véronique Ouellet-Dompierre, Dt.P. (depuis avril 2016).

Mandat

- ▶ Élaborer une méthodologie de collecte et d'entrée de données et de calcul des besoins en effectifs afin d'établir des ratios optimaux requis dans divers secteurs de la nutrition clinique. Ces travaux s'inscrivent dans une optique de protection du public où l'accès à des professionnels qualifiés et compétents en nombre suffisant est essentiel.
- ▶ Prioriser les secteurs ciblés selon des critères d'évaluation précis et validés.
- ▶ Structurer une banque de données efficace ainsi qu'une méthode de veille pour assurer le suivi des ratios qui seront recommandés.

Nombre de réunions

Trois (3) et plusieurs suivis par courriel.

Activités au cours de l'exercice

Le groupe de travail a commencé la documentation et l'élaboration de ratios en réadaptation adulte et pédiatrique. Les travaux ont peu avancé durant l'année par manque d'information et d'expertises. Les échéanciers et la priorisation des travaux seront revus en 2017-2018.

GROUPE DE RÉFLEXION SUR L'INSPECTION PROFESSIONNELLE

Membres : Valérie Jomphe, Dt.P., Caroline Porraccio, Dt.P., Lise Bertrand, Dt.P., Lucie Desrochers, Marie-Claude Trempe, Dt.P., Hélène Blackburn, Dt.P., Béatrice Martin, Dt.P., Pierre Desjardins, psychologue, Ginette-France Thomas, psychologue, Jean-Pierre Bertrand, notaire, Ginette Caron, Dt.P., directrice de l'inspection professionnelle.
Secrétaire : M^e Sarah Thibodeau, LL.M

Mandat

- ▶ Recueillir les normes de pratique élaborées par les quatre comités consultatifs et voir à ce que les modifications réglementaires requises par l'exécution de ce mandat soient apportées aux règlements pertinents.
- ▶ Revoir les processus mis en place pour l'inspection générale, l'inspection sur la compétence et la réinscription afin d'y intégrer les normes de pratique élaborées, en les particularisant pour chacun des secteurs.
- ▶ Identifier les besoins de formation pour les intervenants au processus d'inspection (inspecteurs, enquêteurs, experts, membres du comité d'inspection professionnelle) et les membres de l'Ordre quant à leur compréhension du processus d'inspection professionnelle, de celui de l'inspection sur la compétence et de la réinscription.
- ▶ Définir le contenu d'un coffre à outils pour les membres de l'Ordre.

Nombre de réunions

Deux (2)

Activités au cours de l'exercice

Au terme de ses travaux, le groupe de réflexion sur l'inspection professionnelle a présenté ses recommandations au conseil d'administration de l'Ordre, lequel a adopté les orientations proposées. Ainsi, les prochains programmes d'inspection professionnelle s'appuieront davantage sur le *Guide des compétences professionnelles* des diététistes/nutritionnistes tout en visant la conformité réglementaire. Également, les membres de l'Ordre exerçant dans tous les secteurs de pratique y seront soumis, en fonction de différents critères de risque qui seront définis. L'inspection professionnelle sera également mieux expliquée et communiquée et les outils et les processus seront simplifiés.

COMITÉ ORGANISATEUR DU CONGRÈS 2016

Présidente : Paule Bernier, Dt.P.

Secrétaire : M^e Sarah Thibodeau, LL.M.

Membres : Hubert Cormier, Dt.P., Mario Lalancette, Dt.P., Claudette Péloquin Antoun, Dt.P., Laurence Monarque, Dt.P., Sondra Edelstein, Dt.P., Charles Beaudoin, président de Gestias, Sylvain Leduc, directeur, gestion financière et système d'information et contrôleur, Gestias, Emmanuelle Giraud, directrice des communications et des affaires publiques, Lise Tardif, adjointe aux communications et aux services à la clientèle.

Mandat

- Pour célébrer ses 60 ans, l'Ordre a tenu un congrès anniversaire sous le thème *Oser l'avenir*. Outre la détermination du thème, le comité organisateur du Congrès 2016 a défini les grandes orientations, reçu les propositions émises par le comité scientifique, fait le suivi de l'état d'avancement de l'aspect logistique et peaufiné le programme de formation ainsi que le programme récréatif.

Nombre de réunions

Une (1)

Activités au cours de l'exercice

Le comité s'est investi, de façon *ad hoc*, dans certains aspects de l'organisation de l'événement tenu à Montréal les 22 et 23 septembre 2016.

Renseignements généraux

54	Tableau des membres
56	Employés
57	Délégations

TABLEAU DES MEMBRES

Tableau des membres au 31 mars 2017

Nombre total de membres au 31 mars 2017 : 3 220

Répartition des membres selon leur région administrative

Numéro de la région	Région	Nombre de membres
01	Bas-Saint-Laurent	55
02	Saguenay-Lac-Saint-Jean	81
03	Capitale-Nationale	370
04	Mauricie	65
05	Estrie	109
06	Montréal	1 014
07	Outaouais	71
08	Abitibi-Témiscamingue	40
09	Côte-Nord	26
10	Nord-du-Québec	25
11	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	20
12	Chaudière-Appalaches	101
13	Laval	142
14	Lanaudière	102
15	Laurentides	143
16	Montérégie	394
17	Centre-du-Québec	67
99	Hors du Québec	395

Répartition des membres selon leur sexe

Femmes	3 118
Hommes	102

Répartition des membres selon leur statut

Régulier	2 912
Émérite	10
Retraité	74
Étudiant à temps plein	45
Externe	51
Congé parental	128

Cotisation annuelle 2016-2017

Membre régulier	518,82 \$
Membre émérite	Exemption
Membre régulier (diplômé en décembre de l'année précédente)	302,35 \$
Membre régulier (diplômé en mai de la même année)	201,54 \$
Membre retraité	181,59 \$
Membre aux études à temps plein	171,20 \$
Membre externe	342,42 \$
Membre en congé parental	389,11 \$

Nombre de membres inscrits au Tableau détenant

Un permis régulier dont :	
un permis régulier émis à la suite d'une admission permis sur permis reçue en 2016-2017	15
Un permis temporaire dont :	3
un permis temporaire émis à la suite d'une admission permis sur permis reçue lors d'un exercice précédent	0

Nombre de membres inscrits au Tableau

Avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	19
Avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0

Nombre d'inscriptions au Tableau

Total des inscriptions	3 220
Première inscription	100

Nombre de retraits du Tableau

Membres radiés pour non-paiement de la cotisation annuelle	77
Membres ayant annoncé leur démission	79

Nombre de suspensions ou de révocations de permis

Permis régulier	0
Permis temporaire	0

EMPLOYÉS DE L'ORDRE

Directrice générale et secrétaire

Annie Chapados, avocate

Conseillère principale, affaires juridiques

Secrétaire par intérim (depuis le 28 février 2017)

M^e Sarah Thibodeau, LL.M.

Adjointes à la présidence et à la direction générale

Anne-Marie Mwanza (jusqu'au mois de septembre 2016)

Nadine Hounkponou (depuis novembre 2016)

Directrice des affaires professionnelles

Joanie Bouchard, Dt.P.

Directrice de l'inspection professionnelle

Ginette Caron, Dt.P.

Directrice des communications et des affaires publiques

Emmanuelle Giraud

Nutritionniste aux affaires professionnelles et à la formation continue

Marie-Ève Guérette St-Amour, Dt.P.

Conseillère principale aux affaires scientifiques

Marie-Noël Geoffrion, Dt.P.

Adjointe aux communications et aux services à la clientèle

Lise Tardif

Agente à l'admission et à l'inspection professionnelle

Djedjiga Mezani (depuis le 7 mars 2017)

Chargée des technologies de l'information et de l'édition

Sandie Charmeteau

Agentes à l'administration, aux admissions et au Tableau de l'Ordre

Djedjiga Mezani (du 1^{er} avril au 6 mars 2017)

Lila Ménard (depuis le 6 mars 2017)

LISTE DES DÉLÉGATIONS

Au Conseil interprofessionnel du Québec

- ▶ Paule Bernier, présidente
- ▶ Joanie Bouchard
- ▶ Chantal Poirier, déléguée substitue

Au Conseil québécois d'agrément

- ▶ Ginette Caron, déléguée
- ▶ Valérie Jomphe, déléguée substitue

À l'Alliance of Canadian Dietetic Regulatory Bodies

- ▶ Paule Bernier
- ▶ Annie Chapados
- ▶ Joanie Bouchard

Groupe de travail canadien sur la malnutrition, sous l'égide de la Société canadienne de nutrition

- ▶ Paule Bernier

Institut national d'excellence en santé et services sociaux (INESSS)

- ▶ Table de concertation de l'INESSS : Joanie Bouchard

MSSS

- ▶ Comité stratégique d'implantation et de suivi des orientations ministérielles en protection et en suppléance rénales : Joanie Bouchard

Allergies Québec – comité d'experts

- ▶ Nadine Bonneville

Observatoire québécois sur la qualité nutritionnelle de l'offre alimentaire (Institut sur la nutrition et les aliments fonctionnels – INAF)

- ▶ Julie Desrosiers

Fondation OLO – projet « 1 000 jours pour savourer la vie... »

- ▶ Sylvie Renaud

Journée internationale sans diète d'ÉquiLibre

- ▶ Joanie Bouchard

Comité scientifique sur le Portail d'information prénatale – INSPQ

- ▶ Sylvie Renaud

Comité de validation du programme Melior du Conseil des initiatives pour le progrès en alimentation (CIPA)

- ▶ Julie Desrosiers

Évaluation pour l'agrément du programme de diététique de l'Université de Montréal

- ▶ Sarah Thibodeau

Comité scientifique de l'ASPQ pour les JASP

▶ Marie-Noël Geoffrion

Comité d'experts-conseils PSMA de l'Association pour la santé publique du Québec (ASPQ)

▶ Hugues Plourde

Groupe de travail interordre sur l'accès aux données scientifiques

▶ Marie-Noël Geoffrion

Sous-groupe de travail sur la norme sociale de la TQSA

▶ Marie-Noël Geoffrion

ÉTATS FINANCIERS

31 mars 2017

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Au conseil d'administration de l'
ORDRE PROFESSIONNEL DES DIÉTÉTISTES DU QUÉBEC

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'**ORDRE PROFESSIONNEL DES DIÉTÉTISTES DU QUÉBEC**, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2017, et les états des résultats, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement des auditeurs, et notamment de leur évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, les auditeurs prennent en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'**ORDRE PROFESSIONNEL DES DIÉTÉTISTES DU QUÉBEC** au 31 mars 2017, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

1

Société de comptables professionnels agréés

Vaudreuil-Dorion

Le 17 juin 2017

¹ Par Michel Poirier, CPA auditeur, CA

ORDRE PROFESSIONNEL DES DIÉTÉTISTES DU QUÉBEC

RÉSULTATS

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2017

	Budget	2017	2016
Produits			
Tableau des membres	1 552 500 \$	1 555 560 \$	1 512 347 \$
Communications	71 600	64 364	74 390
Mois de la nutrition	29 300	26 000	29 460
Congrès 2016	234 250	227 179	-
Formation continue	67 775	98 525	68 761
Manuel de nutrition clinique	18 500	14 647	18 113
Gestion	60 200	65 082	61 775
	2 034 125	2 051 357	1 764 846
Charges			
Tableau des membres	25 000	32 599	29 179
Inspection professionnelle	50 750	29 709	32 800
Discipline et syndic	25 500	27 299	31 628
Communications (annexe A)	152 000	148 432	139 175
Mois de la nutrition (annexe B)	25 800	21 075	23 542
Congrès 2016	237 115	226 546	-
Formation continue	29 000	23 546	27 356
Comités (annexe C)	32 400	18 835	21 193
Instances électives	127 120	133 280	114 745
Manuel de nutrition clinique	27 500	26 944	28 189
Gestion (annexe D)	1 298 800	1 224 918	1 234 741
	2 030 985	1 913 183	1 682 548
Excédent des produits sur les charges avant résultats des fonds affectés	3 140	138 174	82 298
Fonds Projets spéciaux (annexe E)	-	(19 286)	(41 045)
Excédent des produits sur les charges	3 140 \$	118 888 \$	41 253 \$

ORDRE PROFESSIONNEL DES DIÉTÉTISTES DU QUÉBEC

ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2017

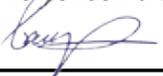
	Contentieux	Tableau des membres	Révision du manuel de nutrition clinique	Projets spéciaux	Non affectés	2017 Total	2016 Total
Solde au début	43 605 \$	14 817 \$	35 603 \$	58 747 \$	955 883 \$	1 108 655 \$	1 067 402 \$
Excédent des produits sur les charges	-	-	-	(19 286)	138 174	118 888	41 253
Solde à la fin	43 605 \$	14 817 \$	35 603 \$	39 461 \$	1 094 057 \$	1 227 543 \$	1 108 655 \$

ORDRE PROFESSIONNEL DES DIÉTÉTISTES DU QUÉBEC
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

31 MARS 2017

	2017	2016
Actif		
Court terme		
Encaisse	512 917 \$	826 055 \$
Débiteurs	74 840	80 071
Charges payées d'avance	49 080	80 791
Placements réalisables au cours du prochain exercice (note 3)	125 000	70 356
	761 837	1 057 273
Placements (note 3)	2 230 862	1 172 169
Immobilisations (note 4)	50 241	61 853
	3 042 940 \$	2 291 295 \$
Passif		
Court terme		
Créditeurs (note 6)	535 897 \$	403 417 \$
Cotisations perçues d'avance	1 279 500	779 223
	1 815 397	1 182 640
Solde de fonds		
Contentieux	43 605	43 605
Tableau des membres	14 817	14 817
Révision du Manuel de nutrition clinique	35 603	35 603
Projets spéciaux	39 461	58 747
Non affectés	1 094 057	955 883
	1 227 543	1 108 655
	3 042 940 \$	2 291 295 \$

Pour le conseil d'administration,

 _____, administrateur

 _____, administrateur

ORDRE PROFESSIONNEL DES DIÉTÉTISTES DU QUÉBEC**FLUX DE TRÉSORERIE****EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2017**

	2017	2016
Activités de fonctionnement		
Excédent des produits sur les charges	118 888 \$	41 253 \$
Élément n'affectant pas la trésorerie : Amortissement des immobilisations	16 002	15 905
	134 890	57 158
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement	695 520	(13 872)
	830 410	43 286
Activités d'investissement		
Variation nette des placements	(1 139 158)	(26 066)
Acquisition d'immobilisations	(4 390)	(2 789)
	(1 143 548)	(28 855)
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(313 138)	14 431
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	826 055	811 624
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	512 917 \$	826 055 \$

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

ORDRE PROFESSIONNEL DES DIÉTÉTISTES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2017

1. Statuts constitutifs et nature des activités

L'Ordre professionnel des diététistes du Québec est un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu. Il est constitué en vertu du Code des professions du Québec.

2. Principales méthodes comptables

L'Ordre applique les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif de la Partie III du Manuel de CPA Canada – Comptabilité.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les principales estimations portent sur la dépréciation des actifs financiers et la durée de vie utile des immobilisations corporelles.

Comptabilisation des produits

Les produits sont comptabilisés lorsque les biens sont expédiés ou les services rendus conformément aux conditions des accords de vente, le titre de propriété ou le risque a été transféré, le prix a été établi ou peut être déterminé et l'encaissement est raisonnablement assuré.

Fonds affectés d'origine interne

Le fonds Contentieux se rapporte aux honoraires juridiques et aux poursuites qui pourraient être engagées.

Le fonds Tableau des membres permet le développement du Tableau des membres.

Le fonds Révision du Manuel de nutrition clinique permet d'assurer une mise à jour du manuel au cours des prochaines années.

Le fonds Projets spéciaux est consacré entre autres au dossier de la norme initiale de formation, du référentiel de compétence, de la création d'un nouveau site Web, de l'impact sur le changement de nom et de la production de vidéos corporatifs. Il est constitué à partir des résultats nets d'exercices antérieurs.

ORDRE PROFESSIONNEL DES DIÉTÉTISTES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2017

2. Principales méthodes comptables (suite)

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon la méthode de l'amortissement linéaire et les périodes indiquées ci-dessous :

Mobilier et équipement	10 ans
Équipement informatique	5 ans
Logiciels	1 an
Système téléphonique	5 ans

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'Ordre consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif.

Instruments financiers

Évaluation des instruments financiers

L'Ordre évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations entre apparentés qui sont évaluées à la valeur comptable ou à la valeur d'échange selon le cas.

Il évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de la juste valeur de ces instruments financiers sont comptabilisées dans les résultats de la période où elles se produisent.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de l'encaisse, des débiteurs et des placements.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent des créditeurs et des cotisations perçues d'avance.

ORDRE PROFESSIONNEL DES DIÉTÉTISTES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2017

3. Placements

	Juste valeur	2017	2016
Titres à revenus fixe, taux variant de 0,85 % à 2,75 %, échéant à différentes dates jusqu'en mars 2022	2 324 093 \$	2 305 670 \$	1 175 167 \$
Fonds de stabilisation des primes d'assurances, sous la gestion de "La Capitale assurances générales Inc.", portant intérêt à un taux variable	50 192	50 192	67 358
	2 374 285	2 355 862	1 242 525
Placements réalisables au cours du prochain exercice	125 000	125 000	70 356
	2 249 285 \$	2 230 862 \$	1 172 169 \$

4. Immobilisations

	2017		2016	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Mobilier et équipement	68 839 \$	50 776 \$	18 063 \$	20 674 \$
Équipement informatique	52 644	31 592	21 052	26 007
Logiciels	40 692	40 692	-	-
Système téléphonique	20 230	9 104	11 126	15 172
	182 405 \$	132 164 \$	50 241 \$	61 853 \$

5. Emprunt bancaire

L'emprunt bancaire autorisé est de 50 000 \$. Il porte intérêt au taux préférentiel plus une prime et est renouvelé annuellement. Aucun solde n'était utilisé au 31 mars 2017.

ORDRE PROFESSIONNEL DES DIÉTÉTISTES DU QUÉBEC**NOTES COMPLÉMENTAIRES****31 MARS 2017****6. Créditeurs**

	2017	2016
Fournisseurs et frais courus	109 188 \$	94 006 \$
Salaires et vacances à payer	96 111	109 696
Déductions à la source à payer	40 577	23 729
Taxes à la consommation	164 591	94 752
Office des professions	68 724	41 483
Assurance professionnelle des membres	56 706	39 751
	535 897 \$	403 417 \$

7. Engagements contractuels

Les engagements pris par l'Ordre en vertu de baux totalisent 564 264 \$ et les versements estimatifs à effectuer au cours des quatre prochains exercices sont les suivants :

	Locaux	Photocopieur	Timbreuse	Total
2018	137 080 \$	4 140 \$	2 000 \$	143 220 \$
2019	137 080 \$	4 140 \$	834 \$	142 054 \$
2020	137 080 \$	4 140 \$	-	141 220 \$
2021	137 080 \$	690 \$	-	137 770 \$

8. Prévisions financières

Les chiffres présentés à l'état des résultats sous la colonne "Budget" sont fournis à titre d'information seulement. Ils n'ont pas fait l'objet d'un audit et ne sont pas couverts par notre rapport de l'auditeur indépendant.

9. Apports reçus sous forme de services

Les bénévoles consacrent un nombre important d'heures par année à aider l'organisme à assurer la prestation de ses services. En raison de la difficulté à déterminer la juste valeur des apports reçus sous forme de services, ceux-ci ne sont pas constatés dans les états financiers.

ORDRE PROFESSIONNEL DES DIÉTÉTISTES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2017

10. Chiffres comparatifs

Certains chiffres de l'exercice 2016 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2017.

11. Instruments financiers

Risques financiers

L'Ordre, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques, sans pour autant être exposé à des concentrations de risque. Les principaux sont détaillés ci-après.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'Ordre à subir une perte financière. Le risque de crédit pour l'Ordre est principalement lié aux comptes clients.

L'Ordre consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. Il effectue, de façon continue, des évaluations de crédit à l'égard de ses clients et maintient des provisions pour pertes potentielles sur créances, lesquelles, une fois matérialisées, respectent les prévisions de la direction. L'Ordre n'exige généralement pas de caution.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt. L'Ordre est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe et à taux d'intérêt variable. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'Ordre à un risque de juste valeur puisque celle-ci varie de façon inverse aux variations des taux d'intérêt du marché. Les instruments à taux variables assujettissent l'Ordre à des fluctuations des flux de trésorerie futurs connexes.

Risque de prix autre

Le risque de prix autre est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change), que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument en cause ou à son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les instruments financiers similaires négociés sur le marché. L'Ordre est exposé au risque de prix autre en raison des placements en obligations cotées en bourse dont la valeur fluctue en fonction du marché.

ORDRE PROFESSIONNEL DES DIÉTÉTISTES DU QUÉBEC
RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2017

	Budget	2017	2016
Annexe A - Communications			
Honoraires, communications et site web	35 000 \$	32 915 \$	24 307 \$
Revue professionnelle	37 000	41 159	36 111
Publicités insérées	47 000	38 238	43 846
Sélection des récipiendaires de prix	20 000	19 585	22 896
Bulletins de nouvelles	9 000	12 336	8 517
Rapport annuel	4 000	4 199	3 498
	152 000 \$	148 432 \$	139 175 \$

Annexe B - Mois de la nutrition

Journée des diététistes	14 500 \$	11 833 \$	12 670 \$
Impression et distribution	11 300	9 242	10 872
	25 800 \$	21 075 \$	23 542 \$

ORDRE PROFESSIONNEL DES DIÉTÉTISTES DU QUÉBEC
RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2017

	Budget	2017	2016
Annexe C - Comités			
Formation en diététique	800 \$	345 \$	1 114 \$
Inspection professionnelle	2 500	1 978	2 473
Discipline	100	-	-
Révision	100	-	-
Exercice illégal	12 000	6 585	8 832
Admission	500	-	-
Équivalence	500	47	26
Vérification	100	-	-
Finances	500	93	246
Gouvernance	100	1 270	-
Éthique et déontologie	100	675	-
Lois et règlements	100	-	-
Nutrition clinique	2 000	651	1 184
Nutrition publique	1 500	110	343
Gestion services d'alimentation	2 000	1 858	1 281
Industrie agro-alimentaire et bio-pharmaceutique	1 000	210	908
Formation continue	2 500	1 568	1 131
Sélection des prix	1 000	861	313
Groupe de travail	2 000	252	1 176
Éditorial de la revue	1 500	2 160	1 426
Scientifique	1 500	172	740
	32 400 \$	18 835 \$	21 193 \$

ORDRE PROFESSIONNEL DES DIÉTÉTISTES DU QUÉBEC**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES****EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2017**

	Budget	2017	2016
Annexe D - Gestion			
Loyer	130 500 \$	130 820 \$	130 747 \$
Frais de poste	9 000	7 613	8 001
Fournitures de bureau	10 000	10 346	11 718
Location d'équipements	6 300	6 238	6 262
Amortissement des immobilisations	16 000	16 002	15 905
Communications	13 000	12 836	12 229
Photocopies	2 000	2 098	1 980
Assurances	2 400	2 693	2 291
Taxes	20 000	19 814	18 990
Entretien et réparations	500	-	351
Salaires et charges sociales	930 000	830 601	836 354
Honoraires professionnels	19 100	38 883	46 429
Travaux impartis	85 500	94 182	83 901
Frais administratifs	44 500	46 682	53 986
Imprimerie	5 000	2 165	5 597
Frais de gestion des cartes de crédit	5 000	3 945	-
	1 298 800 \$	1 224 918 \$	1 234 741 \$

Annexe E - Fonds Projets spéciaux

Changement de dénomination sociale de l'Ordre	- \$	- \$	26 150 \$
Site Web	-	19 286	5 320
Vidéos corporatifs	-	-	9 575
	- \$	19 286 \$	41 045 \$



550, rue Sherbrooke Ouest
Tour Ouest, bureau 1855, Montréal (Québec) H3A 1B9
514 393-3733, Sans frais 1 888 393-8528
www.opdq.org